C.R.I. N° 26 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 3 juin 2020

(Après-midi)

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Absences motivées....1

Vote nominatif....1

Reprise de la séance....1

Communications....1

Ordre du jour – Approbation....2

Communications....2

Documents – Dépôt....3

Documents – Prises en considération....3

Déclarations d'intérêt régional....3

Déclaration d'intérêt régional de M. Mugemangango, sur « l'installation d'une commission d'enquête sur la gestion de la crise COVID-19 dans les maisons de repos »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango....3

Déclaration d'intérêt régional de M. Desquesnes, sur « le déconfinement imminent de nouveaux secteurs d'activités en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes....4

Questions urgentes....4

Question urgente de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les nuisances sonores dans la vallée de la Lienne »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité....4

Question urgente de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le futur cadre financier de la Politique agricole commune (PAC) »

Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....5

Questions d'actualité....6

Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact économique de l'organisation à huis clos du Grand Prix de Formule 1 de Belgique »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....6

Question d'actualité de M. Sahli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la participation de la SONACA à la future mission de la NASA sur la Lune » ;

Question d'actualité de M. Hermant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la participation de la SONACA au programme Artemis de la NASA et le moon mining »

Intervenants : M. le Président, MM. Sahli, Hermant, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....7

Question d'actualité de M. Hardy à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'aide aux communes pour leurs travaux de réaménagement temporaire en matière de mobilité »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....9

Question d'actualité de M. Cornillie à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan EU4Health et ses potentiels bénéfices pour la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....10

Question d'actualité de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le racisme en Wallonie » ;

Question d'actualité de M. Nemes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le Plan wallon de lutte contre le racisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Nemes, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....12

Question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la sous-traitance du helpdesk du FOREm en Espagne »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....14

Question d'actualité de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'utilisation de la trésorerie des unités d'administration publique (UAP) »

Intervenants : M. le Président, M. Furlan, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....15

Question d'actualité de M. Mugemangango à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la désignation de la nouvelle directrice du SPW Environnement »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, M. Hazée.....16

Question d'actualité de Mme Nikolic à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'entretien du site du Trilogiport de Liège en période de nidification » ;

Question d'actualité de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le fauchage en période de nidification sur le site du Trilogiport d'Oupeye »

Intervenants : M. le Président, Mmes Nikolic, Kelleter, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....17

Proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du COVID-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 à 4).....19

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mmes Kapompole, Bernard, Laffut, M. Heyvaert.....19

Proposition de règlement spécifique relatif aux mandats des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 131 (2019-2020) N° 1).....25

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Bierin.....25

Proposition de règlement spécifique fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 168 (2019-2020) N° 1).....25

Discussion générale.....25

Éloge funèbre

Intervenants : M. le Président, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....25

Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique par M. Mugemangango (Doc. 155 (2019-2020) N° 1) ;

Projet de motion déposé en conclusion des interpellations de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique, de M. Collin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique, de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique et de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement

wallon, sur les craintes émises à l'encontre du nouvel accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique par M. Hardy, Mmes Ryckmans et Cassart-Mailleux (Doc. 156 (2019-2020) N° 1) ;

Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Collin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique par MM. Collin et Desquesnes (Doc. 157 (2019-2020) N° 1)

Votes nominatifs

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Hardy, Collin, Mme Ryckmans, M. Wahl, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, MM. Desquesnes, Hazée.....27

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Collin.....34

Votes nominatifs (Suite).....34

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur le contrôle et la gestion de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) par MM. Hermant et Mugemangango (Doc. 158 (2019-2020) N° 1) et par MM. Agache, Douette et Fontaine (Doc. 159 (2019-2020) N° 1).....35

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Mugemangango, Hazée, Mme Nikolic, MM. Fontaine, Bierin, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....35

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Greoli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la réhabilitation des friches industrielles du bassin liégeois par Mme Greoli et M. Desquesnes (Doc. 160 (2019-2020) N° 1), par M. Liradelfo (Doc. 162 (2019-2020) N° 1) et par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 161 (2019-2020) N° 1).....39

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, M. Liradelfo, Mme Laruelle, MM. Fontaine, Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur l'utilisation d'applications pour aider au traçage en Wallonie par M. Desquesnes, Mme Greoli et M. Matagne (Doc. 163 (2019-2020) N° 1) et par M. Legasse, Mme Laffut, MM. Frédéric et Heyvaert (Doc. 164 (2019-2020) N° 1).....45

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Legasse, Mmes Laffut, Bernard, M. Heyvaert.....45

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de

l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur l'accélération du paiement des primes régionales COVID-19 aux PME et indépendants par M. Nemes (Doc. 165 (2019-2020) N° 1), par MM. Desquesnes, Matagne et Mme Greoli (Doc. 166 (2019-2020) N° 1) et par MM. Cornillie, Fontaine et Hazée (Doc. 167 (2019-2020) N° 1).....48

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Nemes, Desquesnes, Cornillie, Mme Greoli, MM. Fontaine, Hazée, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....48

Proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du COVID-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 à 5).....52

Vote nominatif.....52

Vote sur l'ensemble.....53

Proposition de règlement spécifique relatif aux mandats des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 131 (2019-2020) N° 1).....53

Vote nominatif.....53

Proposition de règlement spécifique fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 168 (2019-2020) N° 1).....54

Vote nominatif.....54

Liste des intervenants.....55

Index des matières.....56

Abréviations courantes.....57

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :
- Mme Lekane, pour raisons personnelles ;
- M. le Ministre-Président Di Rupo, retenu par d'autres devoirs.

VOTE NOMINATIF

M. le Président. - Conformément à l'article 80.2 du règlement, je vous propose de procéder à un vote nominatif afin de vérifier que la majorité des membres est réunie.

- Il est procédé au vote nominatif.

26 membres prennent part au vote.
26 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Bernard, Bierin, Collin, Cornillie, de Coster-Bauchau, Desquesnes, Disabato, Dodrimont, Fontaine, Frédéric, Furlan, Hazée, Hermant, Kelleter, Laruelle, Legasse, Liradelfo, Marcourt, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Ryckmans, Sobry, Wahl.

- Sont présents :
Mmes et MM. Bernard, Bierin, Collin, Cornillie, de Coster-Bauchau, Desquesnes, Disabato, Dodrimont, Fontaine, Frédéric, Furlan, Hazée, Hermant, Kelleter, Laruelle, Legasse, Liradelfo, Marcourt, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Ryckmans, Sobry, Wahl.

- Sont absents :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Beugnies, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Demotte, Devin, Di Mattia, Dispa, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Maroy, Mauel, Pavet, Pécriaux, Roberty, Sahli, Schyns, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Witsel.

- Est excusée :
Mme Lekane.

En conséquence, je constate que l'assemblée n'est pas en nombre et, conformément à l'article 80.3 du règlement, je suspends la séance pendant 10 minutes afin de permettre au Bureau élargi de se réunir en salle 5.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 4 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 14 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - En application de l'article 80.3 du règlement qui dispose que lorsque en raison d'une crise sanitaire révélant une situation dangereuse pour la santé humaine, les autorités fédérales adoptent des mesures visant à restreindre les mouvements de la population ou à l'éloigner de lieux ou de zones exposés aux risques et qu'il est constaté qu'à la suite de deux convocations successives et à la condition que trois heures se soient écoulées entre la seconde convocation et la seconde absence de quorum, la majorité des membres n'est pas réunie, le Bureau élargi a décidé qu'en vue d'adopter la proposition de résolution, les propositions de règlement spécifique et les projets de motions à notre ordre du jour, tout ou partie des parlementaires participe au débat et exprime son vote sans être physiquement présents dans l'assemblée.

Je demande aux députés qui ne sont pas présents de bien vouloir indiquer s'ils entendent participer à partir de maintenant aux votes par voie électronique en

utilisant l'adresse suivante : voteadistance@parlement-wallonie.be.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019-2020) N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Les institutions européennes m'ont transmis deux propositions de règlement et une proposition de décision pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement.

Divers documents m'ont été adressés :
- le rapport annuel 2019 du Port autonome de Liège ;
- le compte général 2019 de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes sur la mise au travail des demandeurs d'emploi par le FOREm.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 11 notifications d'arrêts :
- la notification de l'arrêt n° 57 du rôle 6836 concernant le recours en annulation de la loi du 21 juillet 2017 relative à la protection de l'environnement et à la régulation des activités menées sous juridiction belge en Antarctique, introduit par la fondation d'utilité publique « La Fondation polaire internationale » ;
- la notification de l'arrêt n° 58 du rôle 6876 concernant le recours en annulation de la loi du 19 septembre 2017 modifiant le Code civil, le Code judiciaire, la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et le Code consulaire, en vue de lutter contre la reconnaissance frauduleuse et comportant diverses dispositions en matière de recherche de paternité, de maternité et de comaternité, ainsi qu'en matière de mariage de complaisance et de cohabitation légale de complaisance, introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 59 du rôle 7027 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 8 du décret de la Communauté française du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection et l'article 1er de l'arrêté royal du 31 juillet 1969 déterminant les fonctions de recrutement et les fonctions de sélection dont doivent être titulaires les membres du personnel de l'enseignement de l'État pour pouvoir être nommés aux fonctions de promotion de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation des établissements d'enseignement de l'État, tel qu'il a été modifié par les décrets de la Communauté française des 25 juillet 1996, 20 décembre 2001 et 30 avril 2009, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 60 du rôle 7093 concernant la question préjudicielle relative aux articles 17, § 1er, 4°, et 20 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par la Cour d'appel d'Anvers ;
- la notification de l'arrêt n° 61 du rôle 7128 concernant la question préjudicielle concernant les articles 19*bis*-11, § 2, et 29*bis* de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, posée par le Tribunal de police du Hainaut, division Charleroi ;
- la notification de l'arrêt n° 62 du rôle 7173 concernant la question préjudicielle relative aux articles 8 et 10, § 2, 1°, de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier, posée par la chambre d'appel de l'Institut professionnel des agents immobiliers ;
- la notification de l'arrêt n° 63 du rôle 7216 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 38, § 6, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, tel qu'il a été remplacé par l'article 11, 6°, de la loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière, posées par le Tribunal de police d'Eupen, division Eupen ;
- la notification de l'arrêt n° 67 des rôles 6988 et 6990 concernant les recours en annulation totale ou partielle (les articles 2 et 4) de la loi du 29 novembre 2017 relative à la continuité du service de transport ferroviaire de personnes en cas de grève, introduits par l'ASBL « Syndicat

pour la Mobilité et Transport Intermodal des Services Publics – Protect » et par le Secteur « Cheminots » de la Centrale générale des services publics et autres ;

- la notification de l'arrêt n° 68 du rôle 7059 concernant la question préjudicielle relative à l'article 11*bis*, alinéa 1er, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 69 du rôle 7099 concernant le recours en annulation de l'article 3 de la loi du 11 juillet 2018 modifiant le Code pénal et le titre préliminaire du Code de procédure pénale en ce qui concerne la responsabilité pénale des personnes morales, introduit par le Parti libertarien et Baudoin Collard ;
- la notification de l'arrêt n° 70 du rôle 7146 concernant le recours en annulation de l'article 4, § 2, 21°, alinéa 3, du décret de la Région wallonne du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité, inséré par l'article 168, 3°, du décret-programme du 17 juillet 2018 portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement, introduit par la SCRL « Association Intercommunale d'Électricité du Sud du Hainaut » et autres.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport présenté au nom de la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) par Mme Nikolic sur le règlement spécifique fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) ; il a été imprimé et distribué sous le n° 168 (2019-2020) N° 1 ;
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, imprimé et distribué.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application de l'article 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de résolution déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019-2020) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition est prise en considération et sera envoyée à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. MUGEMANGANGO, SUR « L'INSTALLATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA CRISE COVID-19 DANS LES MAISONS DE REPOS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Mugemangango sur « l'installation d'une commission d'enquête, sur la gestion de la crise COVID-19 dans les maisons de repos ».

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, nous avons introduit une résolution pour demander la mise en place d'une commission d'enquête « maisons de repos ».

À ce jour, il y a eu 1 547 décès dans les maisons de repos en Wallonie. Ce chiffre seul pourrait justifier la mise en place d'une telle commission d'enquête. Nous voulons cette commission d'enquête pour les familles et pour les membres du personnel qui ont dû faire face à cette catastrophe dramatique au sein des maisons de repos. Nous voulons aussi une commission d'enquête parce qu'il est nécessaire que les responsables politiques rendent compte de l'action publique qui a été prise en main par rapport à cette crise sanitaire, car des questions se posent, par exemple la question de savoir, quand on lit la presse ces derniers jours, pourquoi la Région wallonne a refusé l'envoi direct de masques aux maisons de repos par les instances fédérales.

Nous avons besoin de cette commission aussi pour préparer les maisons de repos aux prochaines crises sanitaires et certainement, à cette seconde vague.

Cette préoccupation ne nous anime pas seulement nous. Elle anime aussi les familles. Elle anime aussi les membres du personnel. Elle anime aussi des acteurs importants du secteur et, j'en suis certain, beaucoup de députés, ici, en Wallonie.

C'est pour cela que je vous demande de soutenir cette résolution.

(Applaudissements)

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. DESQUESNES, SUR « LE DÉCONFINEMENT IMMINENT DE NOUVEAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Desquesnes, sur « le déconfinement imminent de nouveaux secteurs d'activités en Wallonie ».

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, chers collègues, Messieurs et Mesdames les ministres, à l'heure actuelle, des milliers, des dizaines de milliers de personnes qui travaillent dans toute une série de secteurs économiques, qui sont aujourd'hui à l'arrêt, et singulièrement dans le secteur HORECA, retiennent leur souffle. Dans quelques heures, les décisions du CNS tomberont.

Pourront-ils rouvrir ce lundi 8 juin ? C'est une question qu'ils se posent. J'espère que la réponse sera positive, mais il se pose également la question de savoir comment ils vont pouvoir ouvrir. À quelles conditions ?

Il faut que là, tous, chacun dans nos responsabilités, à chaque niveau de pouvoir, nous soyons attentifs à la faisabilité de la réouverture de ce secteur qui, soyons clairs, est en train de mourir.

Plusieurs d'entre eux, plusieurs centaines d'entre eux, aujourd'hui, se posent la question de savoir, non seulement s'ils pourront ouvrir, mais s'ils vont rouvrir, s'ils sont dans les conditions économiques pour rouvrir. Là aussi, nous devons tous nous mobiliser.

Nous devons nous mobiliser au niveau fédéral avec des réductions de cotisations lois et avec, au niveau régional, des efforts importants.

Une première prime de 5 000 euros a été octroyée. Ce n'est pas suffisant à nos yeux, il faut faire davantage. En Flandre, on est à plus de 10 000 euros. Et je le rappelle, aujourd'hui, nous sommes dans une situation où depuis 85 jours, 12 semaines, ces activités dans le secteur HORECA sont fermées.

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Desquesnes (cdH). - J'espère que nous serons unis pour les défendre.

(Applaudissements)

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, nous en arrivons à l'heure des questions au Gouvernement.

QUESTION URGENTE DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES NUISANCES SONORES DANS LA VALLÉE DE LA LIENNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les nuisances sonores dans la vallée de la Lienne ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, on connaît la vallée de la Lienne comme un endroit particulièrement bucolique, fréquenté par de nombreux touristes. Un endroit aussi où l'on compte de nombreuses secondes résidences, terrains de camping et autres. Bref, un endroit qui est choisi pour son caractère naturel, pour sa végétation luxuriante et, comme je le disais, son caractère bucolique.

Malheureusement, cet endroit est, depuis un certain temps, secoué par un problème, c'est celui du bruit intempestif occasionné par le passage très régulier de motos.

Ce problème est relayé par les riverains qui vivent cette situation de façon assez délicate. Les autorités locales parlent d'une problématique qui relève de compétences très partagées au niveau de la Wallonie. Ils cherchent auprès du Gouvernement wallon des solutions.

Parle-t-on de pistes cyclables aménagées, de règles sonores à imposer ou de ralentissement de la vitesse ?

Voici donc les pistes de solutions et les questions que je voulais poser à M. le Ministre Henry sur cette problématique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Merci, Monsieur le Député, pour votre question.

J'ai été également alerté sur ce sujet très précis et très local. Vous avez raison de dire que cela concerne plusieurs compétences. De ce que j'en sais, mais je pourrais revenir vers vous, soit à l'occasion d'une question orale, soit de manière plus détaillée, il n'y a pas de constat général de non-respect des vitesses ou de problèmes particuliers ou d'accidentologie qui seraient remarqués. Il y a plutôt un problème comportemental d'un certain nombre d'usagers, à la fois, certains, en termes de vitesse et certainement en termes de bruit.

Je sais qu'une inspection a eu lieu, multi-usagers, qui a identifié quelques recommandations en termes de visibilité du tracé des marquages en termes également d'amélioration de la sécurité. Il y a aussi le volet « cyclistes » en tant que tel.

Je peux difficilement aborder tout cela en une minute, mais je reviendrai avec plaisir vers vous sur ces différentes questions.

Il y a certainement moyen de trouver des solutions aux problèmes constatés par les riverains.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je peux confirmer, pour fréquenter l'endroit de temps à autre sur mon vélo qu'il y a en effet, à certains moments, des difficultés liées à la fréquentation sur ce site de très nombreux motocyclistes. Ceux-ci occasionnent des situations qui, convenons-en, ne sont pas toujours compatibles avec une mobilité douce à laquelle cet endroit préfigure de façon très logique.

Dès lors, merci pour la réponse et nous y reviendrons, en effet.

QUESTION URGENTE DE M. COLLIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE FUTUR CADRE FINANCIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le futur cadre financier de la Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, vous avez entendu comme moi les informations venant de la Commission européenne, les propositions budgétaires notamment pour le plan de relance, mais aussi pour le budget de la programmation de la politique agricole commune, présentation le 27 mai et hier, en Commission de l'agriculture du Parlement européen, présentation par le Commissaire à l'agriculture.

C'est un peu la douche froide pour le secteur agricole. En effet, alors qu'on lui assume de nouvelles responsabilités, que l'on compte sur l'agriculture notamment dans le cadre de la transition écologique et numérique, c'est en euros constants une baisse du budget réservé à la politique agricole commune. On passe de 383 milliards d'euros à 348,3 milliards d'euros en prix constants 2018. C'est une perte de plus ou moins 10 %.

Je voulais voir si vous faisiez le même constat que moi. Si vous allez alerter le Gouvernement fédéral parce que, bien entendu, maintenant c'est le Conseil des ministres européen et c'est le Parlement européen qui auront le dernier mot. Il faut absolument faire bouger les choses, c'est un budget indigne de la responsabilité qui est assigné aujourd'hui encore au monde agricole et surtout, demain, en termes de responsabilité.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je partage très largement votre préoccupation même si les chiffres qui ont été annoncés hier sont « légèrement » – j'utilise les guillemets à dessein – améliorés par rapport à des épures précédentes. Il n'empêche que la perte pour le secteur agricole est considérable.

C'est d'autant plus regrettable que cette perte de soutien s'exprime dans un contexte où, comme vous l'avez souligné, le niveau des exigences notamment à destination des acteurs agricoles est un niveau d'exigence qui va être relevé et où, par ailleurs, vous vous souvenez, qu'ici même le président sortant de la Commission européenne nous avait assuré que concernant les deux grands financements qui nous concernent en Région wallonne, c'est-à-dire la politique agricole commune et les fonds structurels européens, nous pouvions nous inscrire dans une démarche qui était une démarche relativement apaisée.

On doit bien observer aujourd'hui que malheureusement, ce n'est pas le cas.

Effectivement, nous avons l'intention de prendre rapidement un certain nombre de contacts, nous exprimer dès le Conseil Agri convoqué lui-même pour les tout prochains jours et par ailleurs aussi de travailler fortement les mécanismes qui concernent le soutien au dispositif de protection par rapport aux crises de marchés, aux chutes des prix parce qu'il est évident qu'un dispositif qui comporte moins de moyens et pas de garanties, pas de mesures pour stabiliser les prix, est extrêmement négatif pour le monde agricole.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette détermination.

Nous aurons des alliés au niveau du Parlement européen. Il en faudra de nombreux aussi au niveau du Conseil des ministres européen.

Le monde agricole vient de faire une démonstration que pendant plusieurs mois de difficultés et de crises il a pu nourrir 500 millions de consommateurs européens dans des conditions extrêmement difficiles. On ne peut pas laisser ce secteur agricole se sauver tout seul, il n'y parviendra pas et ce n'est pas qu'un enjeu du secteur, c'est aussi un enjeu sociétal.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'ORGANISATION À HUIS CLOS DU GRAND PRIX DE FORMULE 1 DE BELGIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dodrimont à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact économique de l'organisation à huis clos du Grand Prix de Formule 1 de Belgique ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, on est évidemment un peu à la croisée des chemins par rapport à cette annonce qui est faite, entre soulagement et déception. Le soulagement, c'est de voir que le Grand Prix de Formule 1, édition 2020 va pouvoir se dérouler. C'est déjà réconfortant que l'activité puisse se réaliser sur ce grand circuit. Déception parce que ce spectacle attendu par des dizaines de milliers de personnes chaque année va devoir se dérouler à huis clos et donc avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer et notamment celle en retombées économiques qui seront moindres cette année puisque l'on ne parlera pas de dizaines de milliers de personnes sur le site, mais bien de quelques centaines, les écuries, les journalistes et ceux qui accompagnent l'événement, mais pas le grand public, bien évidemment.

Dès lors, j'aimerais vous entendre sur les conditions dans lesquelles cette organisation 2020 se réalise. Quel est l'apport réel d'un point de vue financier de la Région pour que l'événement puisse exister cette année ?

Quelles sont aussi les perspectives pour l'avenir proche et les organisations des années prochaines ? A-t-on, comme j'ai pu le lire, ci et là la garantie que l'épreuve 2021 et même la suivante puissent à nouveau se réaliser à Spa-Francorchamps ? On sait ô combien il est parfois fragile d'avoir des garanties dans ce secteur pour que cet événement puisse se perpétuer comme nous l'espérons d'un point de vue économique. C'est extrêmement important.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, saluons tout d'abord la décision du comité de concertation qui, le 15 mai dernier, a permis l'organisation de cet événement puisque, même s'il s'agit – vous l'avez souligné – d'un événement à huis clos, il y a tout de même une mobilisation sur le site de 2 500 à 3 000 personnes, évidemment dans le respect des règles sanitaires qui seront d'application à ce moment.

Entre satisfaction de pouvoir maintenir le Grand Prix, même à huis clos, et déception de devoir l'organiser à huis clos, nous sommes dans une situation où l'on doit mesurer l'ensemble des avantages, mais aussi des inconvénients ainsi que des conditions.

Ces conditions, rappelons-le, reprennent dans l'accord conclu avec la F1, la suppression du prix du plateau pour cette année. Sans public, il aurait été impensable d'envisager les choses autrement. L'accord prévoit également que Liberty Media prenne à sa charge les frais d'organisation du Grand Prix à huis clos.

Au sujet de la billetterie, vous le savez, les organisateurs ont communiqué à cet égard. Si l'option d'un remboursement reste bien sûr envisageable, Spa Grand Prix invite les détenteurs d'un billet 2020, dans toute la mesure de leurs possibilités, à la convertir en billet 2021.

Malgré que les retombées soient très sensiblement moins importantes que d'accoutumée, il reste des retombées financières indirectes du Grand Prix, bien sûr liées à la présence des 2 000 à 3 000 personnes que je mentionnais, mais, vous l'avez également souligné, nous avons obtenu dans la négociation le maintien en ce compris jusque 2022. Ce qui est un élément essentiel alors même qu'il y a une compétition mondiale pour accueillir les Grands Prix. Vous avez vu que certains endroits accueillaient deux Grands Prix à huis clos successivement.

Notons également l'audience en termes de téléspectateurs puisque l'on estime qu'en 2019, ce ne sont pas moins de 490 millions de personnes qui ont regardé cet événement avec un écho pour la Région et pour le pays qui est très considérable.

Notons également que le maintien au calendrier permet aussi de maintenir une série d'autres activités puisque le circuit vit de nombreux mois pendant l'année et que ses autres activités ont aussi beaucoup d'importance.

Voilà à moyen terme par rapport aux préoccupations en ce qui concerne ce qui a pu être obtenu.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

On doit malgré tout, malgré les circonstances et malgré ce huis clos, se réjouir que l'organisation puisse avoir lieu.

Vous avez évoqué les retombées médiatiques. Elles sont considérables et importantes pour une région concernée par le tourisme et l'activité commerciale. On doit être satisfait sur ce point.

On doit aussi se réjouir que d'autres manifestations puissent reprendre cours sur le circuit et on le sait, elles ne sont possibles que si le Grand Prix peut effectivement être organisé.

Merci pour ces paroles rassurantes et l'on espère bien évidemment que 2021 sera une belle épreuve avec un très nombreux public qui pourra bénéficier de ce beau spectacle.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SAHLI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PARTICIPATION DE LA SONACA À LA FUTURE MISSION DE LA NASA SUR LA LUNE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HERMANT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PARTICIPATION DE LA SONACA AU PROGRAMME ARTEMIS DE LA NASA ET LE *MOON MINING* »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Sahli, sur « la participation de la SONACA à la future mission de la NASA sur la Lune » ;
- M. Hermant, sur « la participation de la SONACA au programme Artemis de la NASA et le *moon mining* ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Monsieur le Ministre, cette semaine, nous apprenions que la SONACA va fournir du matériel de pointe pour la construction de la capsule Orion, véhicule spatial devant permettre de retourner sur la Lune dans le cadre du programme Artemis de la NASA.

Il convient de souligner que l'entreprise carolo, la SONACA, a déjà eu l'occasion de s'illustrer à cinq reprises depuis 2016 par la construction d'éléments de ce type qui requièrent bien entendu le plus grand savoir wallon.

Les deux premiers ont été utilisés dans le cadre du développement et des essais au sol des premiers véhicules, tandis que les trois autres pièces seront développées sur les premiers vols d'Orion.

D'après le Département des activités spatiales de la SONACA, l'entreprise aurait déjà livré son élément avant la crise de coronavirus en vue de la construction du véhicule spatial.

Elle a en outre indiqué qu'elle a bon espoir de se voir attribuer la construction de ce type de pièces pour les futurs modules de service qui pourraient être commandés par la NASA.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous en dire davantage sur le contrat conclu avec la SONACA dans le cadre de ce programme ? À ce jour, d'autres partenariats de ce type sont-ils envisagés avec des entreprises wallonnes ou belges ?

Par ailleurs, disposez-vous d'informations sur le calendrier du programme Artemis ?

M. le Président. - La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

M. Hermant (PTB). - Monsieur le Ministre, comme vient de le dire mon collègue, le 2 juin dernier, la presse annonçait effectivement que la SONACA serait partenaire du programme Artemis de la NASA qui vise à envoyer des femmes et des hommes sur la Lune en 2028.

Sur son site Internet, la NASA explique que ce programme Artemis a pour but d'exploiter notamment les matières premières de la Lune. C'est un sujet qui me tient à cœur, car j'ai eu l'occasion de travailler brièvement dans le secteur et de m'apercevoir du savoir-faire remarquable des travailleurs. Un traité international sur l'espace de 1967 et son ajout sur la Lune, signé en 1969, stipule que personne ne détient les ressources spatiales. C'est un concept analogue qui existe pour les ressources de haute mer, hors zone territoriale ainsi que sur l'Antarctique, mais, en 2015, une loi américaine – la Space Act – a rompu unilatéralement le traité de l'espace qui autorise les entreprises privées des États-Unis à s'emparer des ressources de l'espace.

La banque Goldman Sachs explique que le premier « triardaire », qui posséderait plus de 1 000 milliards d'euros de fortune, serait celui qui exploitera l'espace et les ressources de l'espace.

Nous le voyons aujourd'hui, des hommes parmi les plus riches du monde, comme Jeff Bezos d'Amazon et Elon Musk de Tesla ainsi que d'autres sont en train de lorgner l'espace pour faire de l'argent.

La SONACA s'inscrit dans ce programme Artemis dont la construction de modules Orion est un partenariat public-privé avec Lockheed Martin, société privée et active dans le domaine militaire. Pouvez-vous maintenant prendre officiellement position contre la privatisation des ressources prélevées dans l'espace, comme le prévoyait le traité de 1967 ?

Allez-vous interpeller le Gouvernement fédéral sur cette matière ?

La Wallonie prend-elle bien en compte les enjeux démocratiques que compose le développement d'immenses fortunes pour le bien-être des habitants et de la nature de cette planète ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, resituons tout d'abord le contexte de ce dossier, puisqu'on l'a vu, et vous l'avez cité, avec le récent lancement de la fusée SpaceX amenant deux astronautes américains à la station spatiale internationale. On a remis à la Une, l'actualité de la conquête spatiale, même si l'activité des entreprises, notamment privées, n'a jamais cessé à cet égard.

En ce qui concerne la participation de la SONACA, resituons, si vous le voulez bien, le cadre de celle-ci, puisque c'est en 2012 qu'un accord-cadre a été signé entre la NASA, Airbus et l'Agence spatiale européenne, visant à confier à Airbus la confection d'un package pour certains engins spatiaux de la NASA. Airbus a confié un volet « structures » à Thales Italy, qui a lui-même sous-traité la fabrication de certaines pièces nécessitant des technologies et des expertises de pointe et de précision à la SONACA.

Soulignons tout d'abord la reconnaissance du savoir-faire et des capacités industrielles de cette entreprise, qui est un véritable fleuron de notre territoire, dont je tiens à saluer toutes les équipes, en ce compris le management, pour cette reconnaissance. Je dirais que cette « reconnaissance de plus », tant un certain nombre de réalisations de cette entreprise sont vraiment à souligner. Je m'exprime également dans le cadre de cette volonté de réindustrialisation de notre Région qui nous anime, singulièrement dans le cadre du redéploiement économique.

Par ailleurs, vous l'avez souligné, dans le cadre des différentes réalisations de ces entreprises, l'assemblage est ensuite réalisé par Airbus Defence and Space qui, lui-même, pour le compte de l'ESA, expédie ce module aux USA. L'ensemble est intégré par la société Lockheed Martin.

Le contrat pour la SONACA comprend deux modèles de tests et trois modèles de vols, avec aussi une option pour le futur pour trois modèles de vols supplémentaires. La SONACA a déjà fourni cinq de ces pièces, nécessitant chacune plusieurs milliers d'heures de travail. Deux ont déjà été utilisés dans le cadre des tests que j'évoquais et trois seront utilisés pour des vols en tant que tels.

Je pense que ces partenaires et la qualité de ces partenaires, l'ESA, Thales, Airbus Defence and Space et

la NASA, sont évidemment des garants de la qualité du travail accompli par nos entreprises.

De manière plus générale, ceci montre à quel point l'investissement dans l'aéronautique et dans le spatial, que l'on connaît bien dans notre Région, est un vecteur absolument essentiel de notre développement économique. J'illustre cela de quelques chiffres, si vous le voulez bien, puisque l'on estime que le pôle Skywin, par exemple, en Wallonie, qui rassemble aéronautique et spatial, consiste en 7 500 emplois directs et pas moins de 1,75 milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont 90 % à l'exportation, qui sont représentés par les plus de 160 établissements, membres de la dynamique Skywin. Je pense que pas mal de perspectives existent également pour le futur, soutenues également par nos outils de recherche et d'innovation.

Vous m'interrogez également concernant la stabilité juridique du cadre qui concerne les exploitations de ressources sur d'autres planètes. J'ai cru comprendre, de l'analyse qui m'a été transmise, que ce dossier est encore aujourd'hui assez instable, avec un positionnement que vous avez rappelé en ce qui concerne les États-Unis. Les instances internationales ne manqueront pas de se saisir de ce dossier.

Je ne pense pas, pour être très sincère avec vous, que c'est à travers cette participation de la SONACA dans les différentes structures économiques que je viens d'évoquer que ce lieu doit s'exprimer. Évidemment, ce type de débat transversalement très important doit être porté dans les instances internationales ainsi que par notre pays.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments d'information, qui me permettent de comprendre un peu mieux le sujet et la question.

En effet, voir une entreprise wallonne participer au grand retour sur la Lune est, pour moi, une fierté, pour mon groupe aussi.

Il est important pour la Wallonie de continuer à soutenir la participation de nos entreprises à des projets internationaux tels que celui dont on parle aujourd'hui, parce que c'est un vecteur qui non seulement exporte l'intelligence wallonne, mais qui est également créateur d'emplois.

En effet, lorsque les astronautes américains ou autres poseront le pied sur la Lune, plus de 50 ans après l'alunissage d'Apollo 17, une entreprise wallonne pourra se féliciter d'avoir participé avec fierté à cette aventure, ce qui contribue, vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, au rayonnement de la Région wallonne, de la Wallonie, mais aussi de l'arrondissement de Charleroi qui en a besoin.

M. le Président. - La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - Je rejoins le fait que l'aventure spatiale est absolument passionnante et cela me touche personnellement. Cependant, l'enjeu ici est démocratique sur ce que l'on produit et pour quoi faire. C'est cela la question et vous ne répondez pas vraiment sur l'aspect privatisation des ressources de l'espace, et cetera. C'est un peu dommage, mais j'espère que dans le futur, vous aurez l'occasion de vous positionner là-dessus et d'y réfléchir.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'AIDE AUX COMMUNES POUR LEURS TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT TEMPORAIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hardy à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'aide aux communes pour leurs travaux de réaménagement temporaire en matière de mobilité ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre, on vit une période particulièrement difficile et les pouvoirs locaux ont joué un rôle primordial en première ligne sur bien des matières.

En cette Journée mondiale du Vélo, je me réjouis de l'annonce que vous avez faite d'un coup de pouce wallon pour aider les communes qui veulent réaménager leurs voiries. On pense à de nouvelles pistes cyclables, des terrasses qui pourraient être aménagées et qui sont sollicitées par l'HORECA ou de nouvelles rues piétonnes pour faire en sorte que les commerces soient plus accessibles.

Néanmoins, j'ai quelques questions sur ce sujet. On parle d'une dizaine de communes qui pourraient solliciter ces aides. Je voulais savoir quels étaient les critères qui ont permis de les sélectionner, sachant qu'il y a 262 communes en Wallonie.

Quel est le montant alloué aux communes ? On parle d'un plafond de 24 000 euros. Quelle enveloppe globale va être allouée à cette aide wallonne ?

Enfin, vous avez aussi parlé d'un financement structurel en ces matières. Pouvez-vous nous dire quelques lignes à ce sujet ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, vous avez bien choisi le jour. Cela ne tombe pas toujours un jour de séance

plénière, cela tombe bien aujourd'hui comme sujet de question.

Nous avons un objectif général de l'accord de gouvernement de transfert modal important en lien avec les objectifs climatiques, donc d'avoir une augmentation très importante des modes actifs, comme la marche et le vélo.

Nous sommes dans un contexte tout à fait particulier de la crise sanitaire où par ailleurs, il est souhaitable qu'il n'y ait pas engorgement dans les transports en commun, qui sont bien nécessaires pour toutes les personnes qui en ont besoin. Il y a donc un enjeu particulier aujourd'hui à développer les modes actifs de manière plus importante et de prévoir davantage d'espace, en particulier dans les villes pour ces différents modes actifs. On peut bien constater, en particulier dans les semaines que nous vivons, que l'espace qui leur est dévolu est assez limité.

J'ai en fait lancé un appel à l'ensemble des communes. Vous parlez de 10 communes, mais ce sont les communes qui ont répondu à ce stade-ci et l'appel reste ouvert. Beaucoup de grandes villes ont emboîté le pas, notamment Liège, Verviers, Charleroi, Namur et Mons. Les communes ont beaucoup de choses à gérer pour le moment, ce n'est pas forcément facile de prévoir des aménagements très rapidement pour avoir un espace beaucoup plus important sécurisé et permettant d'avoir beaucoup plus d'usagers actifs.

L'idée est aussi que ce soit un déclencheur pour avoir un transfert modal plus important qui se perpétue dans le temps et qu'il puisse y avoir aussi des aménagements qui deviennent plus durables, mais ce sera dans un second temps. Ici, on est clairement dans un soutien à des mesures temporaires, des mesures provisoires, des aménagements assez légers. C'est pour cela que ce sont des montants limités. Vous avez parlé du montant de 24 000 euros par commune, mais il est possible d'y faire appel plusieurs fois ; je parle pour les grosses communes qui peuvent avoir des besoins plus importants.

Par la suite, pour des investissements plus durables et beaucoup plus chers d'une manière générale, on bascule alors sur les autres ambitions de l'accord de gouvernement, notamment le plan Infrastructures qui prévoit des budgets beaucoup plus conséquents, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je suis rassuré du fait que les communes pourront faire appel à plusieurs projets pour obtenir plusieurs fois 24 000 euros. Je comprends le timing et la différence entre l'urgence et la vision à plus long terme qui, j'imagine, sera dans l'esprit de la DPR pour inclure plus de mobilité douce.

Je serai attentif avec mon groupe à cette dynamique instaurée dans votre chef.

M. le Président. - Il me revient le plaisir de féliciter M. Hardy dont c'est la première intervention dans notre assemblée.

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CORNILLIE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PLAN EU4HEALTH ET SES POTENTIELS BÉNÉFICES POUR LA WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Cornillie à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan EU4Health et ses potentiels bénéfices pour la Wallonie ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Madame la Ministre, il a beaucoup été question ces dernières semaines de l'Europe ou plus exactement de l'absence d'Europe dans le cadre de la pandémie et de la crise sanitaire que nous connaissons : absence de coordination, mesures disparates selon le pays dans lequel on se trouve, absence de coordination pour le déconfinement. Bref, le tableau des critiques faites à l'Union européenne est assez important en la matière.

Sauf qu'aujourd'hui, l'Europe semble avoir entendu le souci que les États membres et ses citoyens ont relevé et elle présente pour la programmation 2021-2027 un plan certes au nom anglophone EU4Health doté de 9,4 milliards d'euros, soit 23 fois le montant qu'elle prévoit actuellement en politique de santé, avec des réserves stratégiques en matière de médicaments, d'équipements, avec des équipes de médecins et d'experts qui peuvent être déployés en cas de crise, notamment dans des pays qui connaissent des déficits en ressources humaines ou en équipements pour faire face à de tels épisodes, avec une volonté d'accroissement du système sanitaire de chaque État européen qui participe au dispositif et aussi, l'effet de taille étant là, la capacité d'acheter sur le marché international des vaccins quand ceux-ci seront disponibles.

Soyons de bons comptes, on ne peut pas demander à une Union qui n'en a pas les compétences d'être présente – soyons intellectuellement honnêtes –, mais j'espère que, comme moi, vous êtes partisans d'une Europe plus

forte en matière de santé – vous le direz peut-être dans la réponse.

Dans le cadre des traités actuels utilisés par la commission pour proposer ce plan EU4Health, j'aimerais savoir, Madame la Ministre, comment la Wallonie compte s'intégrer dans la dynamique. Comment compte-t-elle bénéficier de ce plan mis sur la table ? Avec quelles dimensions de ce plan stratégique sur 6 ans la Wallonie pourra-t-elle activer de manière préférentielle ? Bref, que défendra la Wallonie dans le débat immanquable interne à la Belgique d'abord et à l'échelle européenne sur le renforcement des compétences sanitaires européennes ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je suis généralement de nature optimiste. Je vais commencer par de l'optimisme en disant qu'Ursula von der Leyen souhaite faire avancer les choses au niveau de la Communauté européenne et des États membres. Je trouve positif de trouver des enseignements des épreuves que l'on a vécues. C'est important de pouvoir se concerter, et je sais que ma collègue, la ministre fédérale de la Santé a des contacts avec ses collègues au niveau européen. Je me réjouis que l'on essaie de trouver des solutions pour agir, car à chaque fois qu'il y aura des projets sur la table pour améliorer l'état de santé des Européens et des Européennes, pour avoir un accès à la santé plus fort, accessible à tous et coordonné, je serais soutenante.

Néanmoins, je sais aussi que lors de la crise H1N1, l'Europe a traversé les mêmes travers et ce sont des travers que l'on regrette. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais il y a eu des moments très peu glorieux où les États membres ont bloqué du matériel sanitaire qui devait arriver dans nos institutions et cela a compliqué les choses de manière très importante, car derrière cela, il y avait évidemment la sécurité d'un certain nombre de soignants et de malades. Ces périodes ont été des périodes de crise intenses qui ont été résolues en partie avec des rencontres entre ministres de la Santé au niveau fédéral et au niveau des pays membres.

On doit avancer ensemble et l'idée de venir avec un projet sur la table est bonne, mais, je n'ai pas encore eu l'occasion, car on ne l'a reçu qu'avant-hier. On nous l'a transmis, parce qu'au sein de la Conférence interministérielle Santé, il y a effectivement un groupe de travail international et on nous a demandé de réagir pour le 8 ; ce que nous ferons avec mes équipes, pour regarder comment on peut travailler notamment sur les aspects de préventions. Des messages de prévention peuvent-ils être envoyés sur l'ensemble de « l'Europe ?

Peut-on travailler sur une application commune ?

Je pense que cela aurait tout son sens. On a eu l'occasion d'en discuter hier en commission.

L'acheminement de matériel et sur les stocks stratégiques et tout ce qui concerne le volet de transformation numérique de nos systèmes de santé sont autant de points qui feront l'objet d'une attention au niveau de notre Région.

Je vous transmettrai, si vous le souhaitez, les remarques que la Région formulera lundi prochain.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci, Madame la Ministre, de votre réponse. Je suis aussi – et c'est peut-être le point commun entre les socialistes et les libéraux, notamment – d'un naturel optimiste par rapport à la condition humaine.

(Réactions dans l'assemblée)

L'être humain, l'individu, ne peut que progresser et tenir compte des enseignements de la crise pour progresser sur le plan de la santé. Nous aurions tort de ne pas aborder ce dossier sérieux – je m'excuse de le rappeler – sous l'angle de l'optimisme et de vouloir travailler à dégager des solutions face aux constats que nous avons pu faire, bien sûr aussi en Belgique pour partie, pour lesquels le Gouvernement a répondu. La coordination européenne en la matière et la capacité de réagir à l'échelle paneuropéenne face à ce genre d'épisode et d'épidémie me paraissent toutefois indispensables.

Je serai donc heureux de lire l'analyse que vous ferez de ce plan et les commentaires que vous transmettrez à travers la CIM et vers l'Union européenne. J'espère pouvoir en rediscuter avec vous plus tardivement en commission et plus longuement avec l'ensemble des détails.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KAPOMPOLE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE CONTRE LE RACISME EN WALLONIE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. NEMES À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LE RACISME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Kapompole, sur « la lutte contre le racisme en Wallonie » ;
- M. Nemes, sur « le Plan wallon de lutte contre le racisme ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Ministre, comme beaucoup de personnes, j'ai été secouée par les derniers événements survenus aux USA. Hier, j'ai décidé de partager sur mes réseaux sociaux un bandeau noir en signe de protestation ; pas uniquement contre les violences policières – que je déplore, qu'elles aient lieu aux USA ou ailleurs –, mais aussi contre le racisme. L'indignation, c'est bien, mais ce que l'on veut, c'est de l'action concrète.

Avant la pandémie COVID-19, rappelez-vous, je vous avais interrogée sur le Plan interfédéral de lutte contre le racisme et le rôle de la Wallonie dans celui-ci, et vous m'aviez déjà donné quelques éléments.

Je voudrais revenir vers vous pour en savoir plus sur le suivi. Je sais que le COVID-19 a changé énormément de choses et que nombre de dossiers sont sans doute restés en retrait. Il est toutefois important de remettre un tel ouvrage sur le métier et de voir comment vous comptez améliorer les dispositifs existants en Wallonie parce que, malheureusement, le racisme est encore trop présent dans notre société.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). - Madame la Ministre, « fils, je t'écris dans ta quinzième année. Être noir, c'est comme être nu face aux éléments, face aux armes à feu, face aux coups de poing, aux couteaux, au crack, au viol et à la maladie. Cette nudité n'a rien d'une erreur, rien de pathologique. Elle n'est que le résultat logique et volontaire d'une politique, la conséquence prévisible de ces siècles passés à vivre dans la peur. À l'époque de l'esclavage, la loi ne nous protégeait pas. Aujourd'hui, à ton époque, la loi est devenue une excuse pour pouvoir t'arrêter et te fouiller. C'est le système qui a fait de ton corps un objet destructible. En Amérique, la destruction du corps noir est une tradition, un héritage ».

Voilà, en 2015, ce qu'écrit un père afro-américain à son fils qui a été le témoin du meurtre d'un autre citoyen noir. C'était Eric Garner et c'était, encore une fois, la police.

Ces meurtres arrivent trop souvent aux États-Unis, comme la semaine dernière, quand George Floyd a passé les neuf dernières minutes de sa vie étouffé sous le genou d'un policier. Aux États-Unis, on observe un véritable racisme d'État, ce qui est insupportable.

Ce n'est pas le cas en Belgique, mais nous avons tout de même un problème de racisme. Selon Unia, la situation s'aggrave avec 10 % d'augmentation du nombre de dossiers pour des faits de racisme en 2019 et les chiffres grimpent chaque année. Je cite le directeur d'Unia : « La persistance de ces chiffres illustre le caractère systémique et structurel des discriminations raciales ».

Il y a donc du chemin à faire pour éliminer le racisme dans notre pays ; chemin qui commence là où il crée le plus de discriminations.

Unia note qu'en dehors des réseaux sociaux, c'est au travail et dans la recherche d'un logement qu'il y a le plus de discriminations raciales.

Dans la lutte contre ces discriminations, la Région wallonne doit prendre les devants, en introduisant des tests de situations antidiscrimination proactifs sur le marché locatif et de l'emploi ; tests menés par les services d'inspection et les organisations de la société civile.

Ainsi, Madame la Ministre, allez-vous mettre en place un vrai Plan de lutte contre le racisme, avec au moins des tests antidiscrimination à l'embauche, avec des sanctions proportionnelles à la taille de leur entreprise pour les employeurs qui commettent des infractions ; des tests antidiscrimination à l'obtention d'un logement et de la prévention par la formation pour aider les agents de terrain dans les organismes gérés par la Région, les communes, les CPAS, et cetera ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame, Monsieur les députés, il y a dans cet événement

particulièrement douloureux des choses qui resurgissent. À la fois des hommes et des femmes qui ont défendu la lutte contre le racisme et la cause noire, par exemple, à travers celle qui a refusé de céder son siège à une blanche un jour dans un bus ou bien celui qui a mis fin à l'apartheid. Il y a ces hommes et ces femmes qui ont changé l'histoire, mais il y en a aussi des actes, au quotidien, malheureusement – particulièrement c'est le cas aux États-Unis. On ne va pas jeter la pierre aux autres, on va regarder aussi ce qu'il y a dans notre pays et dans notre Région.

Aux États-Unis, le fait d'avoir un chef d'État qui ne lutte pas contre le racisme, qui au contraire attise la haine, qui divise la société, contribue à libérer la parole raciste et la parole xénophobe.

Je considère qu'en Belgique – je l'ai dit il y a quelques jours sur les réseaux sociaux –, certains, parfois au cœur même de l'État, ont contribué à attiser cette haine, cette haine de l'autre, cette xénophobie et à surfer là-dessus.

Est-ce un hasard, aujourd'hui, si l'extrême droite est à ce point forte dans une partie de la Belgique ? Je pense que non. Je pense que notre rôle comme responsable politique, c'est au contraire d'apporter plus de tolérance et d'égalité des chances, égalité des chances avec un résultat. Et le résultat, on ne l'a pas encore totalement aujourd'hui. On ne l'a pas aujourd'hui parce qu'en Wallonie, on a par exemple un certain nombre d'hommes et de femmes qui par leur couleur, par leur origine, n'ont pas accès à un logement ou n'ont pas accès à l'emploi, pour ne citer que deux discriminations flagrantes.

Unia disait dans son rapport qu'en 2017, il y a eu plus de 10 % en plus de discriminations rapportées sur base de l'origine ethnique de la personne et en cinq ans, cela fait +25 %.

Ce sont des chiffres qui doivent nous interpeller, qui doivent nous renvoyer à des plans fédéraux et interfédéraux. Je suis ravie que mon collègue flamand, Bart Somers, s'investisse personnellement dans cette cause et fasse en sorte que la Flandre soit aussi partenaire de ce plan que nous sommes en train de préparer. Nous avons mis sur la table une conférence interministérielle de lutte contre le racisme ; cela a été décidé en février. La crise du COVID-19 en face cachée a mis entre parenthèses les activités et la préparation de ce plan, mais nous la reprenons, car nous devons faire en sorte d'avoir à la fois des éléments fédéraux et comme vous l'évoquiez les uns et les autres des mesures aussi concrètes régionales.

Dans la Déclaration de politique régionale, il est noté que nous devons renforcer des politiques de promotion de la diversité dans les organisations publiques et privées, que nous devons renforcer les contrôles de comportements discriminants, en mettant un cadre légal, notamment avec des tests de situation en matière d'emploi.

Comme nous travaillerons avec M. le Ministre Dermagne sur les discriminations dans l'accès au logement, nous avons aussi notre part de responsabilité et nous y travaillerons d'arrache-pied.

Vous aurez l'occasion sans doute d'exercer aussi votre contrôle démocratique pour voir si nous passons des paroles aux actes.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie déjà Mme la Ministre pour sa parole ferme et déterminée. C'est déjà un élément fort à mettre en évidence par rapport à ce gouvernement en Wallonie.

J'insisterai sur le fait qu'au sein de notre Région, on a un secteur d'intégration fort, avec des centres régionaux d'intégration qui fonctionnent. À mon sens, il serait intéressant de pouvoir allier ces centres régionaux à une nouvelle génération d'activistes. Je vous en ai déjà parlé, j'ai évoqué Gaëlle van Rosen et son projet Fifty Shades of Racism.

Je pense à un podcast aussi comme *Kiffe ta race* qui déconstruit toute une série de notions comme le *blackfishing*, comme l'appropriation culturelle, parce qu'il y a un gros travail de déconstruction à réaliser aussi, notamment par rapport à un racisme pernicieux, insidieux, qui existe encore dans notre société.

Je terminerai en disant que pour moi, il y a tout de même un racisme systémique sur lequel nous devons travailler, mais vous avez déjà donné quelques pistes, et je rappellerai qu'au niveau du groupe PS, nous avons déposé des textes, nous avons travaillé sur ces sujets il y a bien longtemps et nous continuerons à le faire pour que cessent l'ensemble des discriminations.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Nous sommes d'accord, Madame la Ministre. La Région a la compétence de mener des actions concrètes autant en termes de prévention et en termes de sanctions, autant je soutiens cette démarche de faire une conférence interfédérale contre le racisme, autant aujourd'hui, plus que des symboles, il faut des mesures efficaces et cela fait déjà longtemps qu'on l'attend et la DPR, pour le moment, cela reste des intentions.

La question est de savoir quand. Faut-il encore attendre quatre ans ? J'espère que cela va venir vite et que l'on suivra ce dossier avec attention.

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA SOUS-TRAITANCE DU *HELPDESK* DU FOREM EN ESPAGNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la sous-traitance du *helpdesk* du FOREm en Espagne ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, en 2012 déjà, dans mon premier mandat de parlementaire, j'avais levé le lièvre que le service du *helpdesk* du FOREm était délocalisé au Maroc. J'avais même, à l'époque, été soutenu par l'opposition et notamment M. Borsus dans des rôles un peu différents. Je n'irai pas jusqu'à en faire un trait commun de caractère entre les libéraux et les écologistes ou entre M. Borsus et moi-même, mais c'était en tout cas quelque chose qui avait quand même beaucoup heurté en Wallonie, à cette époque.

Depuis lors, rien n'a véritablement avancé, si ce n'est que le contrat a été renouvelé en décembre dernier, contrat qui a été remporté par Econocom pour un montant de 6,7 millions d'euros et qui permet de déléguer 20 % des différentes activités.

On arrive à la situation où le *helpdesk* aujourd'hui n'est plus délocalisé au Maroc, mais est délocalisé au niveau de l'Espagne.

Je sais que les marchés publics sont relativement complexes et qu'ils nécessitent à un certain moment que l'on respecte certaines règles de saine concurrence au niveau européen, mais avouons quand même qu'au niveau du Service public de l'Emploi qui, lui-même, tous les jours, dit aux demandeurs d'emploi depuis qu'il a le contrôle entre ses mains : « Vous devez rechercher un emploi » ; avouons que c'est quelque chose qui ne va pas et qui est inacceptable. Il me semble qu'il faut agir.

Il y a des possibilités au niveau européen de développer des clauses sociales et notamment quand on a une activité liée à un service public de l'emploi, qui a comme mission de remettre au travail, de former, peut très bien mettre en place une clause pour permettre que ces travailleurs soient localisés chez nous.

Je voulais donc vous interpeller à ce sujet. Je sais que vous êtes extrêmement attentive à cette question. Je sais que vous portez ce combat avec moi et je voulais savoir quelle était votre analyse du dossier et quelles solutions vous comptiez mettre en place pour que cela n'arrive plus dans le futur.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur Disabato, j'ai appris – j'imagine avec vous, en lisant dare-dare – l'information selon laquelle, effectivement, il semblerait que des travailleurs, dans le cadre d'un marché public – effectivement, c'est une histoire qui date, vous le disiez, de 2012 – revenait finalement sur la table, plus hors Europe, mais via l'Europe.

J'ai effectivement eu un contact avec l'administratrice générale du FOREm qui m'expliquait que dans le cadre de la gestion journalière, ils avaient passé un marché public. Il semblerait qu'il y ait quatre personnes qui soient occupées dans ce *call center* en Espagne.

Effectivement, je ne vais pas dire : « Il n'y a qu'à ». C'est une question visiblement complexe du point de vue juridique et si cela avait été simple, plusieurs ne s'y seraient pas cassé les dents avant moi et le FOREm aurait trouvé une solution.

Néanmoins, on sait que sur le plan européen, on doit lancer un marché public, c'est un marché public européen, c'est une société belge qui a remporté le marché, qui sous-traite une partie de ses activités au sein même de l'Union européenne. Dans le cadre d'un marché européen, on ne peut pas dire que juridiquement, ce soit contraire.

Par contre, effectivement, je pense que nous devons réfléchir ensemble – et le Gouvernement se l'était dit encore il y a quelques semaines et nous avons mis nos juristes sur le coup – pour essayer de faire en sorte que dans nos marchés publics, on travaille pour que de manière tout à fait légale, on stimule aussi l'activité économique, on favorise l'emploi dans notre Région, dans notre pays et comme vous le disiez très justement, on inscrive ces clauses sociales au maximum dans les marchés publics que nous devons passer.

Ici, en l'occurrence, par rapport au FOREm, je suis évidemment consciente des limites des clauses. Je ne dis pas que ce sera facile et que ce sera évident, mais j'ai l'intention de prévoir, dans la réglementation organique du FOREm, qui va être changée, l'obligation, quand il y a passation d'un marché public, de systématiser l'inclusion d'une clause sociale dans le respect de la réglementation applicable.

Je pense que nous devons progresser, nous l'avons fait. On sait aussi que ce sont des transpositions de directives européennes, que cela passe, en partie, par le

Fédéral, que l'on aurait parfois souhaité que cela aille plus loin là-bas, mais on doit essayer d'utiliser les leviers que l'on a. Si les clauses sociales permettent, particulièrement pour un organisme qui remet à l'emploi des demandeurs d'emploi dans notre Région, de les activer, je pense que nous devons essayer cette voie. C'est la voie que je choisis. Je tenais à vous en informer.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voudrais remercier Mme la Ministre pour sa réponse et le volontarisme dont elle fait preuve. Je me félicite que l'on revoie la réglementation organique et que l'on prévoie des clauses sociales dans tous les marchés publics et que ce soit, même au-delà du FOREm, quelque chose qui soit fait de manière transversale. Il y a d'ailleurs des éléments dans la Déclaration de politique régionale en lien avec les clauses sociales et environnementales.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FURLAN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'UTILISATION DE LA TRÉSORERIE DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (UAP) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'utilisation de la trésorerie des unités d'administration publique (UAP) ».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). - Monsieur le Ministre, nous revoilà ensemble ! J'ai vu que vous aviez fait état ce matin, au cours d'une intéressante discussion, notamment, avec ma collègue, Mme Kapompole, du coût de la crise sanitaire et des recettes qui permettraient de « nous en sortir » : travail sur le budget base zéro, qui est un travail important ; influence auprès de l'Europe pour la mobilisation de moyens ; malheureusement – on le verra –, augmentation systématique de la dette. Il ne saurait en être autrement.

Ce qui m'intéresse ici, ce n'est pas le débat budgétaire, c'est le débat de trésorerie, parce qu'il peut y avoir une différence sur la politique de relance. Parmi les recettes – et l'on sait que la trésorerie pose problème, vous l'avez indiqué – pour aller rechercher de la trésorerie, soit on se finance sur le marché bancaire, soit on essaie de mobiliser un certain nombre de réserves. Il est clair que mobiliser les réserves et notamment celles des UAP, permet de diminuer le coût du financement ou de la mobilisation de cette trésorerie.

Par contre, si l'on va chercher dans les bas de laine des différentes UAP que sont le FOREm – on l'a cité –, le CRAC, la SWL ou encore la SOFICO, on risque, au moment de la politique de relance – et on aura besoin de moyens – de ne pas pouvoir compter sur ces différents outils pour nous aider à relancer. On sait que la mobilisation des moyens, derrière la mobilisation de ces moyens et de ces UAP, c'est de l'économie, ce sont des entreprises et c'est de l'emploi. Pensons à la SOFICO et tout le régime des routes, on l'a évoqué ici. Pensons à la SWL et à toute la politique du logement qui, au-delà du bien-être et de la nécessité de logement, permettent à un certain nombre d'entreprises de créer de l'emploi et de mobiliser des moyens.

Je voulais donc vous entendre sur le sujet. La mobilisation des réserves des UAP, je l'entends bien, mais quelles sont les UAP qui vont être touchées ou qui risquent d'être touchées ?

À votre estime, cela ne risque-t-il pas de déstructurer les finances de ces UAP au moment où nous devrons mobiliser un certain nombre de moyens nécessaires à la relance post-crise COVID-19 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie M. le Député pour sa question.

La centralisation des trésoreries, ce n'est pas une méthodologie neuve. En étudiant ce dossier, j'ai d'ailleurs appris – vu mon peu peu d'empathie de faire référence à la Flandre généralement, mais il faut pouvoir dire certaines choses – qu'en Flandre, la pratique existe depuis 2003.

Elle a pour essentielle vertu – et je n'en vois pas beaucoup d'autres – d'éviter par la souplesse qu'elle offre de devoir aller rechercher des méthodes de financement qui peuvent, à certains moments, être fort onéreuses pour tous. UAP ou pas, le citoyen est toujours finalement celui qui alimente la machine qui permet la dépense et en ce compris l'investissement.

Nous fonctionnons sur le plan wallon de deux manières complémentaires. D'abord, avec ce que l'on appelle un contrat caissier – contrat de 2 750 000 000 d'euros et qui peut d'ailleurs à la première demande, augmenter de 500 millions d'euros – avec Belfius, mais nous avons une seconde particularité, c'est qu'une grande partie de la politique wallonne – deux tiers – est aux mains de ces UAP, qu'elles soient centralisées ou décentralisées.

D'ailleurs, ce sont des délégations qui ont été faites. Il se fait que les dépenses des UAP ne sont pas toujours immédiates. Par contre, les dépenses dont nous avons besoin sont des dépenses qui peuvent être plus immédiates. Il y a donc deux ou trois règles qui permettront de recourir à la fois moins au contrat caissier ou de le faire lorsque réellement, la nécessité

s'en fait ressentir, mais aussi d'aller moins rechercher sur les marchés, même si l'on vient de faire, comme vous l'avez vu, une très belle opération, de l'emprunt lorsque ce n'est pas indispensable.

Le Gouvernement a donc décidé de mensualiser un certain nombre de dotations. Cela ne veut pas dire que l'on verse tous les mois, mais c'est qu'il y a une trimestrialisation qui est donnée dans ce rythme-là, mais aussi, sur base d'une convention bilatérale. On n'est pas là pour aller dire que cela se fait par autorité. Ce serait d'ailleurs la meilleure manière de ne pas fonctionner et de faire en sorte que l'on ne contrôle pas ce que l'on va faire.

Grâce à une collaboration, c'est de dire qu'à certains moments, si l'on constate qu'il nous est possible de bénéficier de cette souplesse et de cette flexibilité, sur base d'un accord entre UAP centralisée ou pas, il y a ces flux qui peuvent s'exercer. C'est une bonne manière de fonctionner, mais c'est aussi une belle méthodologie si elle se fait dans l'esprit de ce que je viens d'écrire. C'est vrai pour les UAP centralisées, c'est vrai pour les UAP non centralisées. C'est vrai d'abord pour les comptes de transit, car on oublie parfois qu'il existe des comptes de transit et la Cour des comptes nous le reproche parfois.

Voici la méthodologie employée.

M. le Président. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse limpide.

Tout d'abord, je partage entièrement votre avis sur la nécessité d'une vision globale sur la trésorerie wallonne au travers de son propre budget ou de ses UAP, notamment.

La centralisation de la trésorerie est certainement une des méthodes qui permet d'y arriver.

La crainte est que cela se passe toujours à sens unique. Je vois à votre moue que ce n'est pas votre intention, mais cela se passe toujours des UAP vers le financement du budget wallon et pas l'inverse.

Le risque est l'assèchement des politiques aussi essentiel que la politique du logement, dont nous avons besoin comme de pain non seulement dans la politique du logement elle-même, mais également dans la relance économique qui suivra la crise sanitaire. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit, mais j'ai vu que ce n'était pas votre intention. C'est en tout cas l'intention de mon groupe que d'être particulièrement vigilant à ce que ces UAP gardent les moyens d'une réactivité puissante lorsque la relance économique devra s'opérer.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE DU SPW ENVIRONNEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la désignation de la nouvelle directrice du SPW Environnement ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, une nouvelle directrice a été nommée à la tête du SPW Environnement. Cette personne était en 2017 mandataire Ecolo et à ce titre, était dans un conseil d'administration – intercommunale des eaux de Liège – et a perçu à l'époque plus de 23 000 euros de mandat, sans avoir participé à l'ensemble des réunions. Elle n'a finalement participé qu'à un tiers des réunions.

Je dois dire que cette situation pose quand même question.

Dans le monde réel, quand on a commis ce type d'impair, on est plutôt sanctionné et pas récompensé par un nouveau poste. C'est une première question que cela pose.

La seconde question que cela pose est la question du déficit de confiance. L'argent a été rendu – je le dis d'emblée – mais il y a une question de déficit de confiance.

Quand on a un déficit de confiance, c'est rare d'obtenir ensuite un poste à responsabilité dans ce type de structure auquel elle va maintenant accéder.

Compte tenu du fait que dans la DPR et aussi de manière particulière, dans le manifeste politique d'Ecolo, la question de la transparence et d'éthique politique est vraiment exigée à un haut degré.

N'y a-t-il pas contradiction entre ces exigences d'éthique en politique et cette nomination ?

Le second élément, pensez-vous que, par rapport au signal à donner à la population, qui exige un haut degré d'éthique en politique, c'est un bon signal qui a été donné avec cette nomination ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, merci pour votre question. Je vais me permettre de vous expliquer la procédure de renouvellement des mandats régi par le Code de la Fonction publique. Ici, à l'aube de cette mandature, il y avait 17 mandats à pourvoir au sein du SPW et 17 mandats à pourvoir au sein des UAP.

Des candidats ont effectivement déposé leur candidature. Ces candidats ont été évalués sur base de critères établis et publiés lors de la mise en vacance du poste.

Globalement, les résultats de cette procédure de renouvellement de mandat s'inscrivent dans la continuité, puisque sur base des 34 mandats à pourvoir, il y avait huit postes pour lesquels il y avait plusieurs candidats. Le Gouvernement a choisi sur base de ces évaluations.

Vous devez savoir et vous le savez sûrement que les candidats font partie d'un pool, c'est-à-dire qu'ils détiennent un certificat en management public et que ce pool n'a pas été renouvelé depuis 2014.

Vous le savez aussi, je souhaite – la DPR le prévoit explicitement – apporter un certain nombre de réformes. Je souhaite élargir ce pool. Je souhaite également attirer dans la Fonction publique des nouveaux talents issus aussi du secteur privé. Nous allons relancer prochainement le certificat de management public qui va permettre de renouveler et d'élargir ce pool.

C'est un travail mené, main dans la main, avec mon collègue de la Fonction publique, M. Daerden. Nous travaillons avec bien évidemment l'EAP, le Selor et les universités pour apporter un certain nombre de réformes, sur base de certaines évaluations qui insistent beaucoup sur les capacités managériales. Dans les prochaines semaines, je viendrai avec des propositions et le Gouvernement apportera un certain nombre de modifications du CMP.

Voilà ce qui a guidé le travail du Gouvernement ces dernières semaines pour la nomination des mandats, quels qu'ils soient.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie pour votre réponse.

Je suis un peu déçu parce que je remarque qu'à la question très précise de savoir comment vous pouvez évaluer la contradiction entre cette nomination précise et les valeurs d'éthique en politique défendues par votre DPR, vous n'avez pas répondu.

Par contre, vous me dites, si j'ai bien compris, qu'il y a un problème avec la procédure que vous allez réformer.

Là, je ne peux qu'être d'accord avec vous. S'il y a une procédure qui permet que quelqu'un qui finalement, sans examen de conscience sérieux, quelqu'un qui a pris dans la caisse se retrouve à ce poste-là, évidemment, il faut changer de procédure.

M. Hazée (Ecolo). - Vous débordez complètement, Monsieur Mugemangango, vos propos sont incorrects factuellement.

M. Mugemangango (PTB). - Bien sûr que le propos est correct, les faits sont établis.

M. le Président. - Ce n'était pas l'objet de la question.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME NIKOLIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ENTRETIEN DU SITE DU TRILOGIPORT DE LIÈGE EN PÉRIODE DE NIDIFICATION »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KELLETER À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE FAUCHAGE EN PÉRIODE DE NIDIFICATION SUR LE SITE DU TRILOGIPORT D'OUPEYE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Nikolic, sur « l'entretien du site du Trilogiport de Liège en période de nidification » ;
- Mme Kelleter, sur « le fauchage en période de nidification sur le site du Trilogiport d'Oupeye ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Madame la Ministre, effectivement, à proximité du Trilogiport, qui est une plateforme multimodale, un site plutôt de type industriel, il y a un espace naturel de 25 hectares, un site du SPW, un espace de nature sauvage encore préservé et dans une zone pourtant fortement urbanisée, peuplée et avec une forte activité économique.

Cette zone est d'autant plus appréciée par la faune notamment, particulièrement en ce moment de

nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. C'est aussi un espace prisé des promeneurs, particulièrement des amis amoureux, spécialistes des oiseaux.

Imaginez leur effroi quand il y a environ une semaine, l'un d'entre eux a assisté, impuissant, au fauchage massif, totalement disproportionné, du site et à la destruction des nids, pour ne pas parler de massacre des oisillons.

Cet effroi, cette colère, cette incompréhension ont été partagés sur les réseaux sociaux par cet observateur et cela a rapidement fait tache d'huile. Au-delà de la question des oiseaux, il y a aussi la question des insectes qui apprécient également ce site.

Puis il y a cette question : comment, au moment où l'on demande aux agriculteurs, mais aussi aux citoyens de tenir compte de la biodiversité, de faire toute une série d'efforts, de privilégier le fauchage tardif, comment expliquer ce qui s'est passé, comment expliquer ce manque d'exemplarité du service public ?

Madame la Ministre, j'ai lu entre-temps dans les médias et également sur les réseaux sociaux que vous vous êtes exprimée sur le sujet, mais je voudrais vous entendre ici sur ce qui s'est passé, sur le fait de savoir si c'est un cas isolé. Ce n'est pas ce qui me revient du terrain, pas uniquement la Région wallonne, mais apparemment beaucoup de pouvoirs publics prennent certaines libertés, peut-être pas avec des règles, mais avec des recommandations de bon sens. Qu'allez-vous entreprendre pour encadrer ces pratiques en urgence, cette année, pour pouvoir encore sauver ce qui peut l'être ailleurs, mais surtout pour l'avenir, pour que l'on ne revive plus jamais cela ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Madame la Ministre, la semaine passée, un fauchage sur le site du Trilogiport de Liège a suscité, Mme Nikolic l'a bien expliqué, la colère de beaucoup de citoyens. Ils dénoncent que des centaines d'oiseaux qui nichent dans ces prairies fleuries ont été tués par une faucheuse. En effet, la période de nidification en Belgique dure pour la plupart des oiseaux jusqu'à la mi-juin.

Un fauchage tardif aurait donc pu limiter fortement les dégâts causés à la faune et à la flore sauvage, d'autant plus si l'on considère que ce n'est pas uniquement le site du Trilogiport qui est concerné, mais un ensemble de sites gérés par le SPW de Wallonie.

Si l'on veut créer, comme on l'indique aussi dans notre DPR, un maillage écologique en Wallonie, réglementer le fauchage pour les services publics serait une bonne mesure, d'autant plus quand on demande aussi de le faire aux citoyens, aux communes et aux agriculteurs. Ce serait bien que le service public montre l'exemple.

Il conviendrait d'introduire des dates limites pour le fauchage sur les sites du SPW, cela permettrait de protéger les oiseaux pendant la période de nidification et aussi d'offrir plus de nourriture aux insectes, en particulier aux abeilles sauvages.

Dans le même raisonnement, il serait aussi important de limiter les espaces qui doivent être fauchés plus régulièrement pour garantir la sécurité routière à un strict minimum. Même si, d'après mes recherches, le fauchage au Trilogiport a été effectué en respectant le cahier des charges émis par le SPW, les citoyens dénoncent avec raison l'absence d'une réglementation plus générale pour ce fauchage tardif.

Cette thématique revient d'année en année et aucune balise claire n'a été précisée auparavant. C'est pourquoi je vous demande quelles sont vos propositions pour favoriser, voire imposer, le fauchage tardif et alternatif le long des routes et sur les espaces gérés par le SPW. Des mesures additionnelles sont-elles prévues afin d'augmenter la capacité d'accueil de ces espaces pour les insectes et animaux sauvages ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Mesdames les députées, je soutiens les propositions que vous formulez en matière d'amélioration de la biodiversité. Vous savez à quel point ces questions me tiennent à cœur.

Ici, en ce qui concerne le terrain que vous citez plus précisément, ce dernier appartient au SPW Mobilité et Infrastructures, mais qui n'a pas réalisé d'infraction puisqu'il a respecté le cahier des charges qui prévoyait un fauchage d'une largeur de six mètres le long des bords des chemins. Néanmoins, on peut regretter effectivement ce cahier des charges plus ancien, qui ne correspond certainement pas à une évolution que nous souhaitons en la matière.

À ce jour, de nombreuses circulaires dans les domaines dans les infrastructures, mais pas uniquement, recommandent déjà un fauchage tardif. Je sais que mon collègue en charge des Infrastructures, M. le Ministre Henry, a déjà pris des mesures relatives à l'abattage des arbres dès son entrée en fonction pour faire en sorte de mieux encadrer cet abattage. Nous avons convenu ensemble de nous voir rapidement pour inventorier l'ensemble des cahiers spéciaux des charges anciens qui devraient être revus pour assurer rapidement une gestion plus écologique de ces espaces, un fauchage tardif, mais également, quand cela est possible, un fauchage moins large de ces bords et chemins.

Néanmoins, cela ne concerne pas uniquement les infrastructures, tant s'en faut. Comme vous le savez, le Gouvernement a approuvé, la semaine dernière, une vision 2050 en matière dans le cadre d'une stratégie biodiversité à 360 degrés. Dans ce cadre, nous allons travailler avec l'ensemble des collègues du Gouvernement, dans l'ensemble des compétences ministérielles, pour pouvoir améliorer la place de la nature et de la biodiversité, partout où cela est possible. Le travail va véritablement commencer avec l'ensemble des collègues pour laisser plus de place à la nature, dès que possible, et en tout cas, à court terme, éviter ce genre de situations que je ne peux que déplorer.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je connais, Madame la Ministre, par votre curriculum vitae, votre intérêt pour cette question de la biodiversité. Je ne doute pas que vous prendrez toutes les mesures utiles pour revoir les règles et pas uniquement dans ce cas-ci, mais s'il y a d'autres cahiers des charges. Déjà, en ce qui concerne cette notion de six mètres, alors que vous avez évoqué les entretiens de bords de route, on est en général dans les trois mètres. Pourquoi ces règles disproportionnées ? Pourquoi cette tolérance par rapport à un fauchage déraisonnable, disproportionné ? Il faut changer les choses et je vous fais confiance pour le faire le plus rapidement possible. Je connais votre intérêt pour la biodiversité et pour cette cause, je n'ose imaginer ce que cela doit être pour vous de venir nous répondre que cela a été un massacre qui a été fait dans les règles. Changeons rapidement ces règles pour que cela ne soit plus possible, merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Je ne peux qu'appuyer les propos de Mme Nikolic, en disant qu'il faut des règles claires qui soient peut-être aussi indépendantes des cahiers de charge, mais qui concernent aussi vraiment les fauchages sur l'ensemble des sites gérés par le SPW.

Adapter les habitudes de fauchage, c'est d'autant plus important qu'il ne reste que très peu d'espace pour la nature sauvage en Wallonie. Ces zones gérées par le SPW se situent souvent dans les zones très peuplées. Je trouve que cela prend encore beaucoup plus de sens et d'ampleur. J'aimerais aussi profiter de cette réplique pour lier la demande de Natagora qui propose, en parallèle au fauchage tardif, un fauchage alternatif qui consiste à éviter les massifs de fleurs, lors d'un fauchage. C'est facile, c'est comme éviter un poteau de lumière sur l'autoroute. Peut-être aussi réfléchir à assurer ces pratiques additionnelles.

(Applaudissements)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX MESURES D'URGENCE POUR LES INSTITUTIONS SOCIALES ET SANITAIRES WALLONNES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19, DÉPOSÉE PAR M. DESQUESNES, MME GREOLI, M. BASTIN, MME GOFFINET, MM. MATAGNE ET DISPA (DOC. 141 (2019-2020) N° 1 À 4)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du COVID-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse greffier@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par M. Sahli sous le n° 141 (2019-2020) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Messieurs et Mesdames les ministres, chez collègues, c'est une résolution que nous avions déjà déposée, il y a de longues semaines, au sein de ce Parlement. On a eu l'occasion d'à la fois la présenter et d'en débattre en Commission spéciale COVID-19. On a eu des échanges sur : les points ont-ils été exécutés ou pas ?

Il y en est un qui à nos yeux, aujourd'hui, n'est pas exécuté dans les demandes et c'est pour cela que nous avons déposé un amendement pour pouvoir entendre l'ensemble des parlementaires et notamment la majorité parlementaire s'exprimer sur ce point précis ; celui de permettre au secteur qui relève de la compétence et du financement de la Région wallonne, d'être soutenu dans la démarche de valorisation financière des travailleurs de ces secteurs. On vise très clairement le secteur des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, mais également les autres institutions relevant des compétences régionales en matière sanitaire, notamment les services résidentiels pour personnes handicapées.

Tous ces secteurs sont des milliers de travailleurs qui ont été longtemps en première ligne, qui ont pris des risques sur leur santé, qui ont quelquefois, avec peu ou pas d'équipement, été s'occuper des plus fragiles

d'entre nous, nos aînés, celles et ceux qui ont des fragilités.

C'est toutes ces personnes-là qui se sont occupées pendant la crise pendant que, c'est vrai, une bonne partie d'entre nous était confinée, télétravaillait. Ces personnes sont allées au turbin, au risque de leur vie, au risque de leur santé et au risque de la santé de leurs proches.

Elles méritent à nos yeux d'être revalorisées par une prime de pénibilité, par une prime de risque et qui, à nos yeux d'ailleurs, doit être le début d'une revalorisation des rémunérations dans ce secteur.

Comment peut-on financer ce secteur ? Ce n'est pas les employeurs qui ont la capacité de sortir de l'argent de leur poche. Ce sont, pour la plupart, des pouvoirs locaux, des associations, des associations au Chapitre XII, des intercommunales, qui gèrent ces structures qui, si elles n'ont pas des moyens financiers du pouvoir subsidiant, à savoir la Région wallonne, ne pourraient pas octroyer des primes de valorisation à l'attention du personnel qu'elles emploient.

C'est cela l'enjeu de la question. C'est cela le sens de la proposition et de l'amendement que nous avons déposés.

Cela a d'autant plus de sens que cette responsabilité d'employeur indirect que la Région wallonne a vis-à-vis des dizaines de milliers de travailleurs de ce secteur-là est pleine et entière. Le Fédéral prendra sa part en charge puisqu'il a déjà annoncé, lorsque des primes étaient octroyées – c'est le cas pour des primes wallonnes, c'est le cas pour des primes bruxelloises, et c'est le cas pour des primes flamandes –, un mécanisme de défiscalisation.

Aujourd'hui, deux des partis principaux de la majorité ont eu l'occasion de s'exprimer très clairement et d'en appeler à la concrétisation de ces projets. L'un et l'autre en appellent à ce que ce soit les employeurs qui financent et que le Fédéral assure la défiscalisation.

La question portante aujourd'hui, c'est : la Wallonie est-elle prête à dégager des moyens budgétaires pour les transférer auprès de ces employeurs, de ces pouvoirs organisateurs associatifs, communaux et de CPAS qui assument aujourd'hui l'emploi de ces personnes-là, ce pour concrétiser les promesses, pour concrétiser les engagements qui ont été faits ?

J'ai pointé en Commission spéciale COVID voici quinze jours la déclaration de M. Magnette, le président du Parti socialiste, la principale formation de la majorité, qui a dit : « Je veux 750 euros net pour tous ces travailleurs ». Le Fédéral, on s'entend, prendra l'engagement que ce soit bien que le brut égale du net. Il reste à trouver les 750 euros.

Hier, je ne sais pas si vous avez entendu le responsable de la Fédération des maisons de repos, FEMARBEL, s'exprimer en disant : « On est en difficulté, parce que, malheureusement, il y a moins de personnes dans les maisons de repos suite aux décès qui sont survenus ». Cela veut dire qu'ils sont déjà en difficultés financières.

Donc, le paiement de cette prime, il ne peut se faire que par un geste budgétaire important et significatif de la part de la Wallonie, de la part du Gouvernement wallon.

M. le Ministre-Président – j'ai essayé de l'interpeller, mais c'est vrai que le règlement du Parlement, en ces circonstances de pandémie ne lui permettait pas de répondre –, j'ai essayé de l'interpeller en commission. Malheureusement, aujourd'hui, et pour de bonnes raisons, il participe au Conseil national de sécurité. Mais, même M. le Ministre-Président a abondé dans ce sens-là. Il a lui-même retweeté en disant : « Oui, il faut le faire ».

Moi, j'en appelle à chacune et à chacun au sein ce Parlement, en tout cas aux élus du banc socialiste. Si à un moment donné, le président de leur parti, le ministre-président – et il y a une solidarité gouvernementale de la part de l'ensemble des membres de la majorité – disent qu'il faut le faire et qu'au moment où l'on doit le faire, on n'appuie pas sur le bouton, je ne pourrais pas le comprendre.

D'autant qu'il n'y a pas que le Parti socialiste qui s'exprime dans ce sens. Ce matin, sur les ondes de radio, j'entendais une éminence libérale s'exprimer. Vous n'êtes pas les seuls. C'était M. Clarinval.

(Réactions dans l'assemblée)

Et M. Clarinval, qu'a-t-il dit ? « Pour tous ceux qui ont travaillé pendant la crise, il faut aussi un chèque, HORECA en l'occurrence – c'est intelligent comme mesure, en tout cas nous nous rallions pleinement à cela, comme on a d'ailleurs déjà eu l'occasion de l'exprimer – pour les travailleurs ». Et il dit bien : « C'est un chèque qui doit être payé par les employeurs. Le Fédéral doit s'assurer de la défiscalisation ».

Si tout le monde – j'imagine qu'Ecolo n'est pas contre la mesure –, si, sur tous les bancs de la majorité, on entend et on traduit les déclarations en actes, vous ne pouvez, Mesdames et Messieurs les députés de la majorité, que voter l'amendement que nous proposons et la résolution telle qu'elle serait amendée, où l'on demande qu'il y ait un budget complémentaire pour les employeurs des secteurs relevant de la Région wallonne : maisons de repos, maisons de repos et soins, services résidentiels pour personnes handicapées et encore toute une série d'autres secteurs.

Si nous voulons vraiment les aider, il faut traduire cela par une décision. Il faut demander clairement au Gouvernement wallon de passer des paroles aux actes.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je voudrais rappeler tout de même que le problème avec le texte de départ, c'est qu'il était une suite d'actions, soit que le Gouvernement avait déjà initiées soit qu'il ne pouvait pas prendre parce qu'elles étaient de compétence fédérale.

Je trouve déjà qu'en termes de méthodologie de travail, même venant de l'opposition, c'est quand même à relever, et certainement pas dans le bon sens.

Pour revenir à la proposition d'amendement de dernière minute, oui, le cdH a décidé....

M. Desquesnes (cdH). - C'est le même amendement que celui déposé il y a 15 jours en commission.

M. le Président. - Continuez, Madame Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - C'est ce que j'évoquais, oui, en effet, il n'y avait pas de difficulté et de mécompréhension, je pense, dans mon chef en tout cas.

Pour revenir à cet amendement, parce qu'il y en a eu quand même plusieurs, chers collègues – c'est pour cela que j'y reviens –, le cdH décide de surfer sur une proposition de mon parti au niveau fédéral, relayée en Wallonie par M. le Ministre-Président.

De cette déclaration, le groupe cdH en a déduit un pseudo refus de la majorité de verser une prime exceptionnelle au personnel des maisons de repos.

Or, dans la proposition de loi déposée par le PS au niveau fédéral et qui traduit concrètement la mise en œuvre de cette prime et de cette proposition, il est bien stipulé que la prime proposée pour les travailleurs s'inscrit dans les aides qui devront être dégagées par le Fédéral.

Les employeurs sont donc censés recevoir les moyens nécessaires pour verser cette prime. Il ne s'agit donc pas de dire que ce sont les employeurs qui vont devoir financer sur fonds propres cette prime.

Je ne comprends pas vraiment la volonté de demander un budget complémentaire au niveau de la Wallonie, alors qu'il y a un texte sur lequel vous pouvez discuter, un texte que le cdH peut soutenir au niveau du Fédéral, il me semble.

Ce que je demanderai vraiment au groupe cdH, c'est, au niveau fédéral, de soutenir la proposition de loi déposée par notre collègue, Ahmed Laaouej, en vue d'une prime pour les travailleurs qui sont restés en poste pendant la crise COVID-19.

Je pense qu'alors, le souhait du cdH sera exaucé, le souhait des travailleurs le sera également et, finalement, on sera vraiment dans cette logique qui, je le rappelle, dans une crise comme nous l'avons vécue, nécessite une position solidaire, pas de tirer tous azimuts, pas de jouer sur les peurs et les angoisses de la population.

Travaillons de façon solidaire et structurée.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, cette résolution est à l'ordre du jour de nos discussions depuis plusieurs semaines et elle a évolué en fonction de l'évolution de la pandémie dans nos institutions d'hébergement et d'aide sociale. Différents amendements ont été déposés.

Les demandes qui étaient dans cette résolution quant à l'approvisionnement en matériel et à la généralisation du dépistage étaient tout à fait légitimes et correspondaient à la gravité de la situation, notamment dans les maisons de repos.

N'oublions pas que plus de la moitié des décès suite au COVID-19 sont survenus en maisons de repos dont plus de 1 500 en Wallonie.

Le temps de réaction des autorités régionales, les capacités à anticiper la crise ont laissé à désirer.

Encore ce matin dans la presse, néerlandophone certes, le ministre De Backer rappelait qu'il a lui-même proposé d'acheminer directement 2,5 millions de masques dans les maisons de repos et sa proposition a été écartée par les Régions à l'exception de la Région de Bruxelles. Il y a quand même eu certains problèmes qui se sont posés et les demandes proposées par la résolution du cdH étaient à notre sens tout à fait légitimes.

Certes, une partie des propositions contenues dans la résolution a été rencontrée, a été satisfaite, mais pas toutes. Je pense par exemple à la valorisation des acquis de l'expérience pour toutes les personnes qui sont venues aider à faire face au manque de personnel. Je pense aussi à la mise en place de procédures à suivre en cas de rebond de la pandémie, notamment les infrastructures de soins intermédiaires.

Je pense surtout, comme l'a rappelé M. Desquesnes, à la prise en compte des demandes de tous ces travailleurs qui se sont engagés, qui se sont investis corps et âme, jour et nuit, pour faire face à la situation.

Ils sont épuisés. Certains même se sentent coupables de ne pas avoir pu éviter tous ces décès. La grande majorité d'entre eux est en colère.

Il y a eu la haie de déshonneur à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles. Il y a eu les actions de la CGSP la semaine dernière, celle du SETCA hier. De nouveau la CGSP aujourd'hui dans le Hainaut et jeudi prochain, ce sera au tour de la CSC services publics de mener des actions.

Marie-Jeanne, brancardière au CHU de Liège, disait, hier : « Pourquoi suis-je là ? Pourquoi est-ce que je participe à cette action ? Parce que je veux faire entendre autour de moi que nous réclamons d'abord notre place dans la société. Nous réclamons du respect ».

Beaucoup de gens n'accepteraient pas de travailler dans ces conditions. Ce qu'il faut, c'est un plan d'investissement pour plus de bras, plus de mains et plus de salaire.

Infirmières, brancardiers, personnel d'entretien, personnel administratif, leur message est très clair. Ils sont en train de perdre patience. Après avoir été applaudis et remerciés, ils demandent aujourd'hui à être écoutés.

Le secteur est dans le rouge et ils doivent au quotidien faire face à un grand manque de moyens. Ils demandent donc que l'on prenne enfin en compte toute une série de demandes qui existaient d'ailleurs déjà avant la crise que nous connaissons maintenant.

Si la crise du COVID-19 a été difficile, c'est à cause des années de sous-financement voté par tous les partis traditionnels soit dit en passant qui ont préparé le terrain pour la catastrophe.

Ils demandent plus de moyens financiers et humains pour faire le travail décemment.

Dans la résolution présentée aujourd'hui, il y a d'une part, la demande d'une prime pour le personnel soignant et le personnel de l'aide sociale. On peut discuter sur la façon concrète de mettre cette prime en œuvre, mais il y a aussi la demande de prendre en compte les réformes structurelles demandées par le secteur depuis des mois et des années. La Région wallonne, le Gouvernement de Wallonie a aussi une responsabilité. Je rappelle que quand on négocie les accords dans le secteur non marchand, le Gouvernement régional prend part aux discussions.

Pour le Parlement de Wallonie, pour le Gouvernement de Wallonie, ce serait donc une bonne décision d'aller dans le sens de la résolution déposée aujourd'hui.

Tous les partis au niveau fédéral, on vient de le rappeler, se sont prononcés en faveur d'une prime et/ou d'une revalorisation. Il s'agit d'être cohérent avec cette position et de l'appliquer aussi au niveau régional. Il faut avoir la mesure de ce que l'on dit si l'on veut vraiment prendre en compte les revendications du personnel soignant et du personnel d'aide sociale, qu'on les prenne en compte à tous les niveaux de pouvoir. Le personnel soignant et de l'aide sociale mérite tout notre soutien et le groupe PTB votera donc pour la résolution et les amendements qui sont déposés.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Simplement, on disait que les amendements évoluent en fonction de l'évolution de la pandémie. Je pense plutôt que les amendements évoluent en fonction des réponses qui sont apportées au quotidien.

C'est donc assez frustrant de voir qu'à chaque fois que les réponses sont apportées, on revient avec des amendements et souvent, dans l'urgence, comme l'a signalé Mme Kapompole.

Je n'accepte pas que l'on puisse dire que les différents gouvernements ont préparé cette catastrophe. Il est clair que l'on se rend compte aujourd'hui qu'il y a énormément de travail à faire et nous n'avons jamais estimé qu'une prime équivalait à une revalorisation et à une restructuration. Bon nombre de personnes de première ligne sont en effet épuisées, mais qui pouvait anticiper ce genre de crise ?

Nous allons continuer à donner la confiance au Gouvernement wallon pour continuer à négocier avec le Fédéral quant à cette revalorisation profonde du personnel. Ce n'est pas parce que l'on décide demain de donner encore une prime de 750 euros que nous serons sauvés au niveau des soins de santé.

Une réforme profonde est en cours pour le moment et je pense que nous tirerons un bon nombre de leçons de cette crise qui nous permettront de continuer à avoir des soins de santé de qualité dans notre pays.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Aujourd'hui, nous rejetons cette résolution non pas parce que nous sommes contre cette idée de prime, mais simplement car cette résolution n'est qu'un coup de politicien.

Cette résolution est déposée sur base des propos d'un président de parti et d'un tweet.

Depuis des semaines, certains sont en campagne électorale. Si l'on doit à chaque fois travailler sur base de déclarations ou de tweets, on ne va pas s'en sortir. Ce n'est pas comme cela que je vois le travail politique.

Nos héros et héroïnes de première ligne méritent mieux qu'un débat stérile sur des déclarations. C'est de nouveau leur montrer du mépris. Je pense qu'ils méritent mieux que des déclarations politiciennes. Ils ne demandent pas qu'une prime de courage. Ils veulent surtout de meilleures conditions de travail, un

refinancement structurel et surtout que l'on mette tout en œuvre pour les protéger eux et leurs patients.

Lors de la commission, j'avais expliqué que nous avions deux manières de leur rendre hommage : par un triomphalisme et par un deuil national. Les deux hommages doivent exister. Le triomphalisme, c'est de mettre en avant tous ces combattants de première ligne à l'honneur. Nous pouvons leur offrir une médaille pour services rendus – médaille ou prime, c'est la reconnaissance du travail accompli. Le deuil national, c'est de reconnaître les héros et héroïnes qui ont perdu la vie lors de ce combat. Le deuil national est plus puissant que le triomphalisme, car il oblige la société à reconnaître ses obligations de devoir envers les personnes décédées. Ce deuil national nous oblige à regarder les familles des victimes en face et d'avoir une obligation de mettre tous les moyens en œuvre pour que cela n'arrive plus.

J'avais demandé que nous puissions identifier toutes les victimes de première ligne. Depuis lors, la presse a commencé à faire ce triste recensement.

Je vais donc aujourd'hui me permettre de citer ceux que la presse a relayés. Ces victimes sont :

- Isaura Castermans qui avait 30 ans, infirmière. C'est la première victime recensée dans les médias au sein du personnel médical. Originaire de Zuitendaal dans le Limbourg, cette jeune femme sportive et sans antécédents médicaux travaillait à la maison de repos Prince Park, Résidence à Genk ;
- Luc Couvreur, 74 ans, s'apprêtait après 50 ans de carrière à prendre sa retraite. Une semaine avant la fermeture de son cabinet à Lendelede en Flandre occidentale. Ce médecin généraliste a développé des symptômes du COVID-19 avant de succomber à la maladie ;
- Mourtaza Mawi, 69 ans, travaillait depuis 25 ans à l'hôpital Ambroise Paré au service SHAPE ;
- Françoise Soamaro avait 49 ans. D'origine malgache, elle travaillait en tant qu'infirmière au sein du home Saint-Nicolas à Enghien. Affaiblie par d'autres soucis de santé, elle s'est éteinte ce 7 avril ;
- Marc Lemmens mieux connu sous le nom de Marco était coursier à l'hôpital du Bois de l'Abbaye à Seraing. Il avait 56 ans ;
- Une aide-soignante de la maison de repos du Val des Roses à Forest est également décédée du coronavirus. Âgée de 56 ans, elle travaillait depuis 2014 dans une unité de soins pour personnes âgées désorientées ;
- Alain Vandenhove était chef de service anesthésiste au CHU Sainte-Élisabeth à Verviers. Âgé de 65 ans, le docteur était quelqu'un d'ouvert, de direct, de franc et qui n'avait pas peur de défendre les intérêts des médecins, selon ses collègues ;
- Carmen était une infirmière aux Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles. Comme tous les autres, sa disparition a suscité un vif émoi.

Ce sont ici huit combattants de première ligne qui, au péril de leur vie, ont sauvé la vie des autres. Ils sont peut-être plus nombreux et ils méritent plus qu'une résolution.

(Applaudissements)

M. le Président. - Le Gouvernement souhaite-t-il intervenir ?

Non. C'est tout à fait son droit.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je comprends que M. le Ministre-Président soit absent, mais je m'étonne quand même que le Gouvernement ne s'exprime pas. Il est hautement représenté et c'est fort bien.

Au-delà des promesses, des engagements, des paroles, il faut passer aux actes. Ce que nous avons au sein de notre Parlement, c'est une capacité à décider. Contrairement à ce que d'aucuns disent ou certains qui promettent des médailles en chocolat, je trouve qu'ici, on a la capacité de décider quelque chose, de donner une instruction claire au Gouvernement. À lui d'en fixer les modalités précises, parce que l'on ne rentre pas dans le détail dans cette résolution. À un moment donné, il faut traduire les déclarations et ce que l'on raconte en radio, ce que l'on twitte sur les réseaux sociaux, et cetera, par des faits. C'est cela qui se pose comme question aujourd'hui.

J'entends notamment le fait que c'est le Fédéral qui doit prendre en charge les choses. Dans un État fédéral, il y a des répartitions de compétences. C'est l'abc de notre fonctionnement chez nous, en Belgique. Il faut le savoir.

Quand on est dans un secteur qui relève des Régions, c'est aux Régions d'assumer. Les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les centres résidentiels pour personnes handicapées relèvent une compétence de la Région. Le Fédéral va nous rire au nez quand on va venir avec des demandes de refinancer des secteurs qui dépendent, concrètement et juridiquement, de la Région wallonne et de ses budgets.

C'est facile de rejeter le ballon dans le camp fédéral, surtout quand on ne siège pas dans le Gouvernement fédéral.

En l'occurrence, j'ai vu des décisions du Gouvernement fédéral, des décisions qui ont été prises par un Kern élargi, auquel mon parti participe, et qui disent, en gros, que les aides régionales, les aides octroyées par les entités fédérées sont défiscalisées.

Dire que le Fédéral n'a pas fait sa part du chemin, c'est faux. Maintenant, c'est aux Régions, là où elles sont compétentes, d'assumer leurs responsabilités. C'est trop facile de balancer le ballon ailleurs.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a lui-même reconnu sa compétence.

Concernant la première aide de 250 euros par lit pour les maisons de repos, elle dit que c'est pour aider à l'équipement, c'est pour aider aux mesures sanitaires, c'est pour aider à l'engagement, c'est pour aider à des primes ou des heures supplémentaires. Déjà dans la décision du Gouvernement wallon de fin mars, il y a cette option, il y a la reconnaissance de cette compétence.

Que l'on vienne dire que la Région n'est pas compétente, je veux bien en entendre, mais il y en a quand même d'autres. À un moment donné, il faut prendre simplement ses responsabilités, simplement dire si, oui ou non, on demande au Gouvernement de mettre, derrière les paroles, derrière les promesses, une volonté, une décision d'y mettre un budget supplémentaire. Le secteur ne pourra pas mettre en œuvre des primes au personnel de ces institutions s'il n'y a pas un subside wallon. C'est très clair, c'est très net, c'est la proposition que nous faisons aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je voudrais rappeler que le Gouvernement wallon a pris la mesure de ses responsabilités en présentant un plan de relance.

Dans le cadre de ce plan de relance, le soutien structurel qui passera par une revalorisation sera évidemment repris. Ici, on parlait d'un soutien ponctuel, qui a fait l'objet d'une proposition de loi déposée à un autre niveau de pouvoir.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Quelques remarques par rapport aux différentes prises de position que je viens d'entendre.

Je pense que, quand on dit que la situation actuelle dans les hôpitaux est la conséquence de toute une politique qui a été menée depuis plusieurs années par tous les partis qui ont été représentés dans les différents gouvernements, c'est vrai, à l'hôpital de Jolimont à La Louvière, on a eu, en dix ans, -20 % de personnel. Comment voulez-vous qu'avec du personnel en moins, on puisse faire face correctement à des situations comme celle que l'on connaît aujourd'hui ?

Évidemment, quand le personnel demande une revalorisation, cela veut dire aussi une prise en compte des besoins en bras, des besoins en force de travail. Je pense que c'est aussi quelque chose que l'on doit prendre en compte dans les discussions qui vont venir prochainement.

Ensuite, je trouve assez osé de la part de M. Heyvaert de venir dire que relayer les demandes du personnel pour avoir une revalorisation salariale et des forces en plus pour pouvoir travailler correctement, ce serait de petits jeux politiciens.

Je ne comprends pas comment vous osez parler comme cela !

Vous avez également cité des personnes, et je ne n'aurais peut-être pas fait comme vous. J'étais à Seraing dans le cortège qui a salué Marc Lemmens une fois qu'il a quitté l'hôpital dans le corbillard pour aller jusqu'au cimetière. C'était une marque de respect de la part de la population et de ses collègues de travail parce qu'il a donné sa vie contre le coronavirus.

Des gens comme cela, leur famille et leurs collègues méritent qu'on les prenne en considération, qu'on leur montre du respect et que l'on revalorise enfin leur situation professionnelle et leur situation salariale afin d'avoir des conditions de travail correctes. On leur doit bien cela.

M. le Président. - Je crois que dans cette assemblée, nous sommes tous solidaires de ceux qui ont souffert et qui sont morts de cette maladie et de cette pandémie et, a fortiori, ceux qui sont morts du fait de la proximité avec le virus en raison de leurs conditions de travail.

Ce que vous avez dit, qui vaut pour vous, vaut pour chacun des membres de cette assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - M. Desquesnes n'a pas amené d'élément nouveau. Nous restons donc sur notre position, à savoir une revalorisation importante de tout le secteur.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

M. le Président. - Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Collin, Mme Greoli et M. Matagne (Doc. 141 (2019-2020) N° 5).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Pour nos annales parlementaires, je précise que l'amendement que nous avons déposé aujourd'hui est un amendement que nous

avions déjà déposé et expliqué, il y a 15 jours, en commission.

M. le Président. - Je crois que Mme Kapompole avait bien intégré et répondu que c'était bien le cas.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'amendement et l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) (DOC. 131 (2019-2020) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de règlement spécifique relatif aux mandats des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 131 (2019-2020) N° 1).

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse greffier@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par Mme Nikolic sous le n° 131 (2019-2020) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je me réfère au rapport écrit de Mme Nikolic.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de règlement spécifique n° 131.

PROPOSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE FIXANT LES MODALITÉS DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) (DOC. 168 (2019-2020) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de règlement spécifique fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 168 (2019-2020) N° 1).

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse greffier@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par Mme Nikolic sous le n° 168 (2019-2020) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de règlement spécifique n° 168.

ÉLOGE FUNÈBRE

M. le Président. - Avant d'entamer nos travaux, il me revient de célébrer la mémoire d'un ancien membre de notre assemblée, même si le Conseil régional wallon n'était pas encore devenu le Parlement de Wallonie.

C'est en plein déclenchement de la crise du COVID-19, quand l'attention de toutes et tous était accaparée par les premiers effets dévastateurs de la pandémie, que Claude Dejardin s'en est allé le 13 mars dernier, discrètement, comme pour ne déranger personne, fidèle à lui-même. Car si l'homme avait des opinions tranchées, s'il défendait ses idées avec opiniâtreté, il ne le faisait jamais avec véhémence, mais toujours avec une certaine bonhomie.

Après un parcours de militant aux Jeunes Gardes socialistes, Claude Dejardin avait entamé son parcours parlementaire en 1971 en devenant député de la

circonscription de Liège. Il avait 33 ans et son père Georges allait encore siéger au Sénat pendant trois ans. Son père, militant wallon de la première heure, avait accompagné André Renard, notamment pendant les grèves de l'hiver 1960-1961. Engagement qu'il poursuivit en prônant inlassablement le fédéralisme, ce qui le conduisit – personne n'est parfait – à être le premier président élu du Conseil culturel de la Communauté française. Cette fibre wallonne, nul doute qu'il l'a transmise à son fils Claude.

Jeune parlementaire, il est un des rares à s'opposer à la formation d'un gouvernement tripartite dirigé par Edmond Leburton, son président de parti, et à s'opposer à Liège à André Cools qui défend la participation.

Un an plus tard, en 1974, il s'oppose à la mise en place de la régionalisation provisoire dessinée par Leo Tindemans et portée par le Rassemblement wallon. Il vote, par contre, la réforme de l'État en 1980 qui crée un vrai Conseil régional délibératif – contrairement à celui purement consultatif version Tindemans-Perrin – et un gouvernement responsable devant ce dernier.

Député fédéral réélu depuis 1971, Claude Dejardin, au lendemain des élections de novembre 1981, devient « mécaniquement » membre du Conseil régional wallon, alors installé à l'ancienne Bourse de commerce, et aussi conseiller communautaire. En 1982, il dépose et fait adopter au Conseil régional wallon une proposition de résolution contre l'implantation de missiles nucléaires sur la base militaire de Florennes.

Il siégera jusqu'en 1987. Son parti ne lui ayant réservé aucune place sur les listes électorales, il quitte la vie parlementaire avant de faire de même un an plus tard au niveau communal. Il était conseiller communal de Liège depuis 1971.

Pendant toutes ces années, à la Chambre des représentants, Claude Dejardin consacre beaucoup de temps et d'énergie aux dossiers liés à l'immigration avec une attention permanente au respect de tous les êtres humains, d'où qu'ils viennent. Il porte ces questions également au Conseil de l'Europe à Strasbourg, y déposant deux propositions de recommandation sur la situation des migrants maghrébins en Europe et sur les travailleurs migrants yougoslaves.

À 50 ans, il quitte la vie politique, déjà sur la pointe des pieds.

Il représentera ensuite la Communauté française à l'étranger, en Algérie notamment.

Au nom des membres du Parlement, j'ai adressé un message de condoléances à la famille.

La parole est à M. le Ministre Borsus au nom du Gouvernement.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vous prie d'excuser M. le Ministre-Président, retenu par la réunion du Conseil national de sécurité. En son nom, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, je voudrais m'associer à l'hommage que vous venez très légitimement de rendre à la mémoire de Claude Dejardin.

Celui-ci avait entamé sa carrière comme agent administratif à ce que l'on appelait encore l'INR puis la RTB, en 1959. À partir de 1971, il s'engagea pleinement dans une carrière politique en étant, comme vous l'avez indiqué, tout d'abord élu de l'arrondissement de Liège, régulièrement réélu jusqu'en 1987, et puis qui participa au vote de ces célèbres lois de régionalisation de 1980 entraînant dès octobre la mise en place du Conseil régional wallon où il va siéger jusqu'en 1987.

Son engagement, vous l'avez rappelé, dans toute une série de dossiers liés à l'humain, à la migration, à l'immigration, au statut d'un certain nombre de nos concitoyens, l'a amené au terme de sa carrière à prolonger celle-ci à travers un engagement à l'étranger, spécialement en Algérie, pour représenter l'administration de la Communauté française.

Je voudrais, au nom du Gouvernement, transmettre à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à sa famille politique, l'expression de nos plus sincères condoléances.

M. le Président. - Je vous propose d'observer quelques instants de silence.

(L'assemblée observe un moment de silence)

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HARDY À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE PAR M. MUGEMANGANGO (DOC. 155 (2019-2020) N° 1)

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DES INTERPELLATIONS DE M. HARDY À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE, DE M. COLLIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE, DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE ET DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR LES CRAINTES ÉMISES À L'ENCONTRE DU NOUVEL ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE PAR M. HARDY, MMES RYCKMANS ET CASSART-MAILLEUX (DOC. 156 (2019-2020) N° 1)

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. COLLIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE PAR MM. COLLIN ET DESQUESNES (DOC. 157 (2019-2020) N° 1)

Votes nominatifs

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion suivants :

- le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique ;
- le projet de motion déposé en conclusion des interpellations de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique, de M. Collin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique, de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique et de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur les craintes émises à l'encontre du nouvel accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique ;
- le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Collin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique.

La première motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 155 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion motivée de M. Hardy, Mmes Ryckmans et Cassart-Mailleux a été imprimée et distribuée sous le document n° 156 (2019-2020) N° 1.

La troisième motion motivée de MM. Collin et Desquesnes a été imprimée et distribuée sous le document n° 157 (2019-2020) N° 1.

MM. Mugemangango, Liradelfo, Nemes, Mme Bernard et M. Hermant ont proposé un amendement (Doc. 156 (2019-2020) N° 2) à la motion motivée de M. Hardy, Mmes Ryckmans et Cassart-Mailleux.

Il a été déposé sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, cette discussion fait suite à une discussion que l'on a déjà eue en commission concernant les négociations entre l'Europe et le Mexique pour un traité commercial.

Le premier constat, c'est qu'il y a quelque chose de particulier : malgré la crise sanitaire, malgré le fait que, justement, cette crise sanitaire remette en question une certaine mondialisation, notamment concernant la relocalisation d'une certaine reproduction de masques et d'autres matériels de protection sur le sol européen, la Commission européenne, elle, ne désire manifestement pas remettre en question son propre système ou sa propre logique de mondialisation.

Pendant que les uns et les autres étaient en train de combattre le coronavirus, la Commission européenne continuait sa négociation avec le Mexique pour un traité qui, à notre avis, est négatif pour presque tout le monde : il est négatif pour les travailleurs au Mexique parce qu'ils vont être en proie à des conditions de travail, des conditions d'existences, qui vont se dégrader et il est négatif pour les travailleurs d'ici, notamment les travailleurs dans le secteur agricole, mais aussi les travailleurs qui veulent avoir une nourriture saine, qui veulent avoir des produits qui viennent de pays qui ne sont pas sous l'exploitation d'entreprises qui peuvent faire ce qu'elles veulent sur le sol mexicain.

Pour nous, c'est un accord qui est négatif. Les seuls grands gagnants de ce type d'accord sont les grandes entreprises qui, par exemple, peuvent attaquer en justice un pays s'ils estiment que leurs intérêts ne sont pas rencontrés dans la logique économique de ces pays.

Dans la discussion que l'on a eue en commission, on a eu l'occasion de développer ces arguments. On a introduit une motion qui demande, de manière beaucoup plus claire que la motion qui est proposée par la majorité, que le Gouvernement wallon aille porter la parole de la rupture de ces négociations, de la sortie de cette logique de négociation avec le traité entre l'Europe et le Mexique, là où la motion de la majorité demande simplement des balises.

Nous, nous ne sommes pas pour une démarche qui consiste simplement à baliser l'accord qui est en formation, mais plutôt de le rejeter. Notre intention est de maintenir notre motion, mais pas de nous opposer à la motion de la majorité, qui va en tout cas dans le bon sens, même si elle ne va pas assez loin.

Par contre, on a proposé un amendement qui porte sur une question particulière, qui porte sur la question du traité international que l'ONU est en train de négocier pour que les entreprises aient aussi une responsabilité sociale et écologique dans les négociations qu'elles mènent avec les pays.

Notre intention est de soumettre cet amendement pour modifier la motion de la majorité concernant ce traité entre l'Europe et le Mexique.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Merci, Monsieur le Président.

La Wallonie s'est dotée d'une DPR aux objectifs sociaux, environnementaux et économiques ambitieux. Plus récemment, le Gouvernement a réitéré en amplifiant cette dynamique dans le cadre du plan Get up Wallonia. Je pense que cela va dans le bon sens.

L'Europe, quant à elle, se trouve toujours dans une logique paradoxale. À juste titre, elle est exigeante sur les normes sociales, environnementales et sanitaires. Elle les impose à nos pays, mais conclut par ailleurs des accords en ne visant pas à faire en sorte que d'autres pays les respectent.

Chers collègues, quel non-sens que cet accord à l'heure où de nombreuses voix s'élèvent pour une relocalisation de nos productions et l'encouragement de la consommation locale !

Ainsi, on ouvrirait les frontières à l'importation de milliers de tonnes de viande, alors que les marchés agricoles européens sont déjà en grande difficulté. Cherchez l'erreur !

Que dire également de l'absence de dispositions contraignantes en ce qui concerne les avancées environnementales et les droits humains, le respect des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ou encore la garantie de l'absence de juridiction supranationale privée permettant aux entreprises de poursuivre les États directement ?

Chers collègues, nous vivons un *momentum*, provoqué, malheureusement, par la crise du COVID-19. Ce *momentum* doit nous permettre de nous interroger sur nos modes de production et de consommation, sur notre manière d'organiser et de défendre nos économies et nos secteurs. La façon dont tous ces traités de libre-échange sont négociés et leur contenu doivent évoluer.

La motion du cdH ne demande qu'une étude précise sur un seul accord, celui entre l'UE et le Mexique. Nous pensons qu'il faut aller plus loin, qu'il est essentiel d'analyser les impacts cumulés des différents accords commerciaux existants.

Contrairement à la motion du PTB qui refuse tout cadre, nous pensons qu'il faut encadrer les accords commerciaux, mais en en faisant des outils d'amélioration des conditions de travail, ici et là-bas. Des outils de lutte contre le réchauffement climatique et des outils d'amélioration et de promotion des droits humains et des normes sanitaires.

Concernant votre amendement, il n'est pas pertinent ici. Le Gouvernement s'est déjà engagé dans le cadre de la DPR à soutenir l'établissement d'un traité multilatéral visant précisément à faire respecter les droits humains par les firmes internationales.

Par ailleurs, M. le Ministre-Président a rappelé récemment en commission son attachement et celui de la Wallonie a un rééquilibrage des normes de droit international afin de s'assurer que le droit du commerce et de l'investissement ne prime pas sur les droits humains.

Pour toutes ces raisons, avec mes collègues du MR et d'Ecolo, nous demandons de différer l'octroi des pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral en attendant cette étude d'impact global et son analyse au regard des balises de la DPR.

C'est seulement à ce moment-là que nous pourrons débattre en toute connaissance de cause sur l'opportunité et la manière d'améliorer nos relations commerciales avec le Mexique et plus largement avec le reste de nos partenaires.

J'espère qu'une unanimité wallonne se dégagera pour soutenir ce projet de motion.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Je serai moins long que M. Hardy parce que la résolution que nous avons déposée est évidemment beaucoup plus claire. Nous demandons simplement de ne pas signer cet accord. Pourquoi ? Cet accord, quelque évaluation on puisse en faire, il est déjà préjudiciable au monde agricole. Il ne faut pas chercher plus loin. Il suffit aussi de lire cet accord pour se rendre compte qu'il est incompatible avec les objectifs climatiques. Il n'y a pas d'engagement contraignant pour le climat, pour l'environnement, pour la biodiversité. Il n'y a rien qui préserve la souveraineté alimentaire dont tout le monde parle maintenant depuis des semaines. Tout le monde est rempli de ces mots de souveraineté alimentaire, de relocalisation, et cetera.

Il faut alors faire ce que l'on dit et il faut dire tout de suite « niet » à cet accord dangereux à de nombreux égards.

Bien entendu qu'il faut avoir des évaluations concernant l'ensemble des accords. C'est quelque chose qui est demandé depuis des années, cela a encore été rappelé très récemment au niveau européen parce que la Commission européenne se refuse finalement à faire le calcul de l'ensemble des conséquences de tous ces quotas d'importation dans tous les domaines, et cetera.

C'est extrêmement important de le faire, mais il faudrait d'abord – et c'est pour cela que je regrette qu'il n'y ait pas unanimité sur la proposition de dire immédiatement au Gouvernement fédéral : « Vous ne signez pas cet accord, point final ». Nous serions évidemment beaucoup plus crédibles, beaucoup plus forts si nous étions unanimes pour le dire.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais d'abord me réjouir qu'une fois de plus, le Parlement de Wallonie se saisit du sujet des accords commerciaux avec des demandes fortes au Gouvernement.

Pour cet accord entre l'Union européenne et le Mexique, notre Parlement l'a fait particulièrement par les débats en commission, au regard de quatre éléments que je voudrais rappeler brièvement.

Le moment choisi, le mauvais moment, en pleine crise du COVID-19. Cet accord, on l'a dit, a été annoncé en pleine crise, peut apparaître contradictoire par rapport à plusieurs des ambitions de la stratégie du Green Deal engagé par l'Union européenne et par les ambitions au niveau agricole et alimentaire où l'on sait que l'on doit aller vers plus d'autonomie, plus de résilience alimentaire, ce que mettent évidemment à mal les importations de quotas de viande que faciliterait cet accord.

Mais aussi, on le sait, dans le secteur industriel et commercial, les investissements et les renforcements des échanges dans le secteur pétrolier sont contradictoires avec les ambitions climatiques et de durabilité.

Le deuxième point c'est le nécessaire réancrage territorial de nos économies. On a vu le caractère problématique de plusieurs dispositions de cet accord.

Il y a, bien sûr, les dispositions agricoles, avec l'accord de l'importation de viande, mais il y en a d'autres qui posent problème.

Un tel accord est incompatible avec les engagements climatiques de la Wallonie qui vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard.

La conclusion d'un tel accord avec le Mexique interpellerait évidemment aussi par rapport aux droits humains. Le Mexique est un pays particulièrement mal placé en matière de droit de la presse et de droits des femmes.

Puis, il y a clairement le non-respect des balises précisées dans la DPR et notamment le fait que trois conventions de l'OIT ne sont toujours pas ratifiées par le Mexique.

Le quatrième point, la persistance de la marche en avant comme si de rien n'était de la Commission européenne et de ses commissaires au Commerce successifs, Mme Malmström et M. Hogan ensuite, dans un contexte qui a profondément évolué.

Le message qu'entend envoyer la Wallonie est clair. Nous voulons de la Commission européenne la réalisation au plus vite d'une étude d'impact indépendante sur les effets cumulés des accords commerciaux sur l'économie, l'agriculture – il n'y a pas que l'agriculture et l'alimentation –, les émissions globales de gaz à effet de serre, mais aussi le respect des droits humains, des droits sociaux, des normes sanitaires et environnementales. Tout cela évidemment dans le contexte du coronavirus.

Dans l'attente de cette étude, nous sommes très clairs, nous demandons de postposer toute décision sur la délégation de pouvoirs au Gouvernement fédéral pour la signature de cet accord.

C'est un message clair que la Wallonie entend envoyer à la Commission, mais aussi à d'autres États qui auraient ainsi la possibilité de se rallier à une telle position.

Le message était important à faire entendre, dès maintenant et pas en attendant septembre, éventuellement.

Une réaction à l'amendement du PTB qui évoque le traité « entreprises et droits humains » ; traité qui attire l'attention de notre Parlement depuis de nombreux mois.

De nombreuses questions ont été posées et il y a un engagement très clair de la part du Gouvernement wallon d'agir en la matière, puisque la DPR dit clairement que le Gouvernement soutiendra l'établissement du traité multilatéral contraignant visant à garantir le respect des droits humains par les firmes multinationales, ce traité qui est en négociation à l'ONU.

Le mettre, ici, c'est un peu le mettre en fourre-tout. C'est important, on le sait, mais nous ne soutiendrons pas cet amendement tel qu'il est là.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Deux éléments, je m'en référerai d'abord à ce qu'a exposé et défendu Mme Cassart-Mailleux, en commission, à propos des problématiques que peut poser ce projet de traité en ce qui concerne le monde agricole. Je maintiens, et le groupe MR maintient totalement à cet égard les propos qui ont été tenus et les demandes qui sont faites au Gouvernement via la motion et, notamment, c'est la raison pour laquelle nous demandons toute suspension de délégation de signature.

Par ailleurs, il ne faut pas se tromper. Si un nouveau traité n'intervient pas, ce sont les dispositions actuelles qui restent en vigueur. Est-ce cela que l'on veut ?

Or, contrairement à ce que j'ai parfois entendu, oui, il y a toute une série de normes qui doivent désormais être respectées au niveau des droits humains, au niveau des conventions de l'Organisation internationale du travail, au niveau de la corruption et des dispositions pénales qui doivent être prises dans le pays concerné à cet égard-là et on sait que le Mexique pose un certain nombre de difficultés en la matière.

Par ailleurs, je me permets de signaler que ce sont 400 000 travailleurs européens qui sont concernés par les exportations vers le Mexique.

Attention de ne pas chanter victoire ! Il faut que nous puissions mener à bien des négociations, parce que c'est par ce que j'ai entendu dire, la mondialisation, peu importe, mais par le libre-échange qu'a pu se faire l'Europe, qu'a pu se faire un certain nombre qui fait que l'on a évité des conflits. C'est par le libre-échange et ce que nous devrions mettre en œuvre – et que nous ne faisons malheureusement pas – vis-à-vis de pays du tiers monde, vis-à-vis de l'Afrique, une espèce de plan Marshall – celui à l'américaine qui a sauvé l'Europe après la guerre 40-45 –, nous devrions avoir les mêmes dispositions, les mêmes mécanismes d'intervention. J'en suis convaincu.

Ils ont apporté dans des pays comme l'Europe la paix, par le commerce, effectivement. Il vaut mieux, comme disait un célèbre économiste américain – dont je ne tombe plus sur le nom –, en 1943 : « Il vaut mieux échanger des biens que d'envoyer des soldats ». Eh bien, nous sommes en plein dans ce schéma-là.

Nous avons véritablement intérêt à ce qu'un traité avec le Mexique puisse se conclure, dans le respect bien entendu des dispositions de notre Déclaration de politique régionale, mais ne nous réjouissons pas si rien n'aboutit parce qu'alors, nous resterons dans le régime actuel qui, lui, n'est pas favorable.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'entends qu'effectivement, il serait temps d'avoir une évaluation de ces accords. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus, mais il serait justement intéressant d'avoir un débat sur les avantages comparatifs supposés de ces accords.

Il est quand même à remarquer que l'Europe, la Commission européenne défend de moins en moins l'idée que ce type de traité donne lieu à des avantages comparatifs. Pourquoi ? Car on se rend compte que les travailleurs de part et d'autre de ces accords sont finalement perdants, mais c'est un débat en soi.

Par rapport à ce qu'a dit M. Hardy, il ne s'agit pas ici de contester le fait qu'il faut un cadre, pas du tout. Nous nous sommes mal compris. Il s'agit de contester que le cadre actuel est réformable, qu'il est balisable. C'est pour cela que l'on dit que dans le cadre de cet accord, il n'y aura pas de solution en termes de réforme. On aura encore le débat quand on aura les résultats des études d'impact. J'imagine que ce débat va se poursuivre, mais le mécanisme auquel nous ne voulons pas donner lieu est un mécanisme pour le CETA où finalement, même avec les balises, on est arrivé à un traité qui n'était pas avantageux pour les travailleurs. Troisièmement, je suis vraiment étonné de ce que j'entends sur notre amendement. Je vais le lire, il ne fait que trois lignes.

M. le Président. - Vous auriez eu le droit de répliquer.

Si vous ne voulez pas écouter le Gouvernement, même si je ne sais pas s'il veut prendre la parole, on inverse un peu les choses.

Continuez, je vous en prie.

M. Mugemangango (PTB). - J'achève rapidement.

Notre proposition est de mettre comme amendement qu'il faut interpeller le Gouvernement fédéral et les autorités européennes concernées pour obtenir leur soutien aux négociations menées par les Nations Unies en faveur du traité international pour les entreprises et les droits humains.

J'ai donc bien compris et je le dis par rapport aux deux intervenants qui ont évoqué ce point-là, que le Gouvernement wallon soutenait ce processus. J'ai bien compris que c'est dans la DPR. M. le Ministre-Président Di Rupo l'a d'ailleurs rappelé dans la commission.

La question est de rajouter simplement dans le texte de la majorité l'idée que l'on va justement aller demander aussi son soutien aux autres niveaux de pouvoir. C'est le cœur de l'amendement. Ce n'est pas de contester la position du Gouvernement wallon et je ne vois vraiment pas pourquoi.

Si le Gouvernement wallon soutient cette position, pourquoi n'irait-il pas défendre cette position pour les autres niveaux de pouvoir concernés par ce processus ?

M. le Président. - Le Gouvernement ne souhaite pas intervenir dans le débat ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Président, je ne souhaite pas intervenir longuement dans le débat.

Le Gouvernement est à l'écoute. Il s'agit d'une motion qui lui est adressée d'une part ; raison pour laquelle, indépendamment de la présence en commission, nous souhaitons pouvoir entendre le débat et nous inscrire pleinement dans le cadre de la DPR qui est extrêmement offensive en ce qui concerne notre positionnement par rapport à l'ensemble des accords traités et instruments internationaux.

C'est dans ce caractère extrêmement offensif que tant M. le Ministre-Président et moi-même, avons eu l'occasion de nous exprimer dans nos compétences respectives. Je confirme tout à fait ce volontarisme à tout niveau du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Deux remarques suite à l'intervention de M. Mugemangango.

Tout d'abord, je comprends l'amendement, mais il n'a objectivement parlant, pas sa place ici.

Je ne sais pas s'il est de notre compétence. Je ne l'ai pas examiné sur cet aspect-là. On pourrait l'imaginer dans le cadre d'une motion particulière ou d'une résolution particulière. Je ne dis pas que l'on serait pour, car il faut vérifier la compétence, et cetera. Ce n'est donc pas un engagement de ma part.

Par contre, je pense effectivement, comme mes collègues l'ont dit, je ne vois pas très bien le rapport. Je voudrais également vous dire en passant, car vous avez évoqué le CETA – ce que je n'ai pas fait – mais il faut, à un moment donné, accepter de tout dire.

Le CETA, depuis son entrée en vigueur, en 2017, les exportations wallonnes ont augmenté de 118 %. Alors, on parle de crise COVID. On parle de difficultés, mais pour nos entreprises qui exportent, j'aime autant vous dire qu'aujourd'hui, elles ont besoin d'un traité comme le CETA.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Je ne savais pas que M. Wahl devenait un grand familier des traités internationaux.

Je vais lui en rappeler un second, le traité Union européenne-MERCOSUR pour lequel nous avons ensemble, collectivement, unanimement, voté une motion qui allait bien plus loin que celle que vous vous apprêtez à voter.

M. Wahl (MR). - Vous avez raison, mais ce n'est pas le même traité non plus.

J'ai suivi le traité MERCOSUR, rassurez-vous. J'ai même eu des contacts à cet égard-là.

Je dis qu'effectivement, pour le traité de MERCOSUR, nous étions dans un autre cadre. On ne va pas refaire tout le débat qui a eu à l'époque, mais nous sommes ici dans un autre cas.

Le traité actuellement avec le Mexique, sur toutes les réserves que vous avez émises, que nous partageons pleinement, en ce qui concerne la défense des agriculteurs, je me plais et je veux vraiment souligner cela, toutes les formations politiques l'ont fait, mais je veux dire en même temps, dans ces traités, ou bien on laisse ces pays se débrouiller et on oublie qu'il y a des retombées économiques en ce qui nous concerne et qui sont quand même extrêmement importantes, avec l'augmentation de nos exportations, mais à nouveau sous réserve des précisions que nous devons avoir. Qui plus est, ces traités-là, aujourd'hui, nous en avons besoin pour nos entreprises. Nos entreprises demandent ce type de traité.

J'en parle d'autant plus à l'aise que nous avons mis les traités nouvelle génération, nous exigeons bien évidemment que la Déclaration de politique régionale soit respectée.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Avec M. Wahl, il n'y a pas de souci, surtout qu'il va comprendre ce que je vais lui dire.

Vous avez évoqué un traité en disant que c'est nécessaire pour l'exportation. On est tous demandeurs que nos PME, nos entreprises continuent à exporter, mais dans des conditions équitables. Nous voulons que, dans chacun de nos traités, on fasse valoir l'exception agricole.

La souveraineté alimentaire, dont tout le monde n'était pas convaincu de la nécessité il y a encore

quelques semaines, aujourd'hui, c'est un concept qui rassemble tout le monde, exige qu'il y ait cette exception agricole. Nous l'avons voulue au niveau d'aménagement dans le cadre du traité CETA. Nous l'avons voulue avec vous dans le cadre de la motion MERCOSUR.

Ici, par contre, vous venez avec une motion qui est tellement ambiguë que finalement, on ne sait pas quelle est la volonté des uns et des autres. Il suffira de relire la manière dont les trois groupes de la majorité viennent d'éclairer la motion qui vous a rassemblés. C'est totalement ambigu, alors que nous venons avec une position très claire. Nous disons non à ce qui est sur la table et nous demandons au Gouvernement fédéral de dire non.

M. Wahl (MR). - Deux éléments, Monsieur Collin, si M. le Président me le permet.

M. le Président. - Quelques instants.

M. Wahl (MR). - Très brièvement, d'abord, il est assez normal, me semble-t-il, qu'il y ait des nuances entre les différentes composantes de la majorité, sans quoi nous serions dans le même parti.

M. Collin (cdH). - Ici, ce sont plus que des nuances.

M. Desquesnes (cdH). - Ce sont plus que des nuances, Monsieur Wahl.

M. Wahl (MR). - Deuxième élément, ce sont les conséquences de nos motions qui sont différentes. Nous pensons qu'il faut, au niveau du MR, sauver toute une série de points de ce traité qui a des avancées. Recommencer à zéro, c'est nous faire revenir au régime de 1997, avec le non-respect des normes de l'OIT, avec le non-respect d'une série…

(Réaction d'un intervenant)

Si, bien entendu.

Par ailleurs, nous disons que nous avons la même exception que vous. La conclusion de la motion n'est pas la même, c'est tout. Nous pensons qu'il y a possibilité d'avoir cette évaluation, comme le soulève Ecolo, comme l'a soulevé le PS. Nous partageons ce point de vue.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais dire que si nos entreprises ont besoin de commerce, il y a aussi d'autres éléments qui sont présents dans cette motion, à savoir les études d'impacts sur d'autres aspects que l'économie et le commerce, c'est l'agriculture, on l'a dit, mais c'est aussi le respect des droits humains, des droits sociaux, des normes sanitaires et environnementales. C'est tout cela qu'il faut mettre en compte dans la balance, dans l'analyse des études d'impacts.

M. Wahl (MR). - Aujourd'hui, il n'y a rien, tandis que dans le projet de texte, il y a.

M. le Président. - Si plus personne…

Mme Ryckmans (Ecolo). - Dernière chose pour rappeler et pour répondre à M. Mugemangango, pour l'amendement.

L'engagement du Gouvernement est déjà très clair, l'accord du Gouvernement le mentionne. Il n'y a pas besoin de rajouter ici, dans cette motion qui concerne le traité UE-Mexique cette idée de soutenir et d'avancer sur le traité « Entreprises et droits humains ». Nous savons et nous pensons important de le soutenir. C'est dans la DPR. Très clairement, cela viendra. Je vous le dis, on en a déjà tellement parlé en commission, mais on peut encore avancer pour rappeler cela.

M. le Président. - Souhaitez-vous conclure, Monsieur Mugemangango ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Très brièvement, demander à M. Wahl s'il va soutenir la résolution de sa propre majorité, parce que si effectivement, son seul critère est l'augmentation de l'exportation, alors que je pense que la motion de la majorité porte sur beaucoup plus de domaines, je pense que l'on a une autre évaluation du CETA…

M. le Président. - On ne va pas faire un débat.

M. Mugemangango (PTB). - Non, on ne fera pas un débat maintenant. Je crois que c'était l'occasion de le faire, mais il y a beaucoup de rapports sur le CETA qui démontrent que le seul critère de l'exportation n'est, à mon avis, pas le seul jugement que l'on peut avoir sur le CETA.

M. Wahl (MR). - Nous aurions pu en débattre pendant de longues heures, mais nous n'allons pas le faire. Ce que j'ai simplement voulu faire, c'est essayer de contredire les simplismes que j'ai parfois entendus sur ce type de débat.

M. Hazée (Ecolo). - Je veux souligner la correction intellectuelle de M. Mugemangango par rapport à ce texte.

M. le Président. - Je considère que tous ceux qui vont pouvoir lire le compte rendu auront une idée assez précise des différences entre les uns et les autres.

M. le Président. - Je vous propose de voter sur le premier projet de motion motivée déposé par M. Mugemangango (Doc. 155 (2019-2020) N° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Galant, Hermant, Lenzini, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Un député a souhaité rectifier son vote en la personne de M. Lenzini. Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

72 membres prennent part au vote.
10 membres répondent oui.
52 membres répondent non.
10 membres s'abstiennent.

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

Nous allons voter à présent sur l'amendement proposé par MM. Mugemangango, Liradelfo, Nemes, Mme Bernard et M. Hermant au projet de motion motivée déposé par M. Hardy, Mmes Ryckmans et Cassart-Mailleux (Doc. 156 (2019-2020) N° 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Colin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Gahouchi, Goffinet, Greoli, Hermant, Léonard, Liradelfo, Luperto, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Pécriaux, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Lepine, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Trois membres ont souhaité rectifier leur vote : Mme Pécriaux, Mme Gahouchi et M. Léonard.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

72 membres prennent part au vote.
20 membres répondent oui.
52 membres répondent non.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter à présent sur le deuxième projet de motion motivée déposé par M. Hardy, Mmes Ryckmans et Cassart-Mailleux (Doc. 156 (2019-2020) N° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
62 membres répondent oui.
9 membres s'abstiennent.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Très brièvement, Monsieur le Président, simplement pour dire que le texte ne nous rassure pas quant à la détermination de la majorité d'éviter un traité dont on a souligné longuement les effets pervers à la fois pour notre agriculture d'abord, mais aussi pour toute une série de pans très importants de notre société, d'autant plus que nous avons entendu, dans la présentation et la défense de ce texte, plus que des nuances, des contradictions.

C'est le sens de notre abstention.

Votes nominatifs
(Suite)

M. le Président. - Nous allons voter sur le troisième projet de motion motivée déposé par MM. Collin et Desquesnes (Doc. 157 (2019-2020) N° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

73 membres prennent part au vote.
19 membres répondent oui.
54 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HERMANT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR LE CONTRÔLE ET LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES (SOFICO) PAR MM. HERMANT ET MUGEMANGANGO (DOC. 158 (2019-2020) N° 1) ET PAR MM. AGACHE, DOUETTE ET FONTAINE (DOC. 159 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur le contrôle et la gestion de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO).

La première motion motivée de MM. Hermant et Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 158 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Agache, Douette et Fontaine a été imprimée et distribuée sous le document n° 159 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Agache, Douette et Fontaine.

La parole est à M. Hermant, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Hermant (PTB). - Je laisse la parole à mon camarade et président de groupe, M. Mugemangango.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

(Réactions dans l'assemblée)

J'attire votre attention sur un point du règlement. Si M. Hermant parle, il a droit à trois minutes ; si c'est vous, il va falloir être plus concis parce que c'est une minute, car vous n'êtes pas le premier auteur de la motion motivée.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Mugemangango (PTB). - C'est un point du règlement que j'ignorais.

M. le Président. - Il y avait un privilège à M. Hermant. Même au groupe PTB, il y a des privilèges.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Mugemangango (PTB). - Je suis coauteur de la…

M. le Président. - Oui, mais vous n'êtes pas le premier signataire.

M. Mugemangango (PTB). - J'entends bien et j'essaierai de me conformer au règlement.

(Réactions dans l'assemblée)

Si je peux.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'ai la chance que M. Henry soit encore présent parmi nous parce que c'est à lui que s'adresse cette motion.

(Réactions dans l'assemblée)

Je demande l'attention des uns et des autres. Je considère que mon temps est écoulé à partir du moment où j'ai l'occasion de parler.

M. le Président. - C'est moi qui déterminerai quand le temps est écoulé. Vous n'avez pas une minute, mais deux et il vous reste 1 minute 42.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur Henry, je ne comprends pas votre démarche.

D'abord, vous aviez vous-même mis ce dossier sur la table en disant de manière assez ferme et avec des accusations assez graves que le ministre précédent, M. Di Antonio, avait profité de fonds publics pour sa campagne électorale. C'est une somme qui n'est pas négligeable puisqu'on parle de 140 millions d'euros, soit deux fois plus que ce que l'on a reproché, à juste titre, à Nethys récemment.

En commission, vous décidez de freiner votre démarche et d'arrêter l'investigation dans ce dossier. C'est surprenant, d'autant plus que l'on est dans une période où les questions de transparence et d'éthique en politique sont importantes, comme on l'a déjà évoqué.

Nous demandons qu'un rapport soit fait concernant ces 140 millions d'euros afin de savoir exactement ce qu'il s'est passé en toute transparence, savoir qui sont les responsables puisque vous avez parlé de M. Di Antonio.

Le conseil d'administration de la SOFICO était-il au courant de ce qu'il s'était passé ? Dans ce CA, on retrouve par exemple M. Georges Pire qui était déjà connu précédemment ou le chef de cabinet de M. le Ministre Dermagne.

Le Gouvernement précédent était-il au courant de ces manipulations au niveau financier ? Pour cela, il faut pouvoir faire la lumière et avoir un rapport.

La motion propose au Parlement de demander ce rapport complet sur la situation de la SOFICO par rapport à ces 140 millions d'euros. Cela devrait être important pour l'ensemble des partis, que la transparence soit faite sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je vais d'abord regretter l'association de ce dossier avec le dossier Nethys. Dans le dossier Nethys, il y a des irrégularités, il y a des fautes, il y a un certain nombre de délits d'ordre pénal, dont la justice est saisie. Même si M. Di Antonio n'est pas mon ami, à un moment donné il faut ne pas tout mélanger. En l'espèce, je ne voudrais pas que Nethys devienne le point absolu de la politique wallonne, parce que le débat y perdrait.

Je reviens alors au fond du dossier. M. le Ministre a fait le point sur ce dont il est question, c'est-à-dire des dépassements budgétaires importants pour lesquels il est permis de penser qu'il y a une logique électoraliste derrière. M. le Ministre a fait le point sur le dossier, les constats ont été exposés en commission. Depuis lors, le Gouvernement y a d'ailleurs donné suite puisqu'il a lui-même recalibré les choses au niveau budgétaire et dégagé les budgets nécessaires. Nous pouvons dès lors aller de l'avant. C'est le sens du vote de confiance qui sera exprimé par la motion pure et simple.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je suis assez étonnée, pour ne pas dire hallucinée, par ce qui est en train de se passer autour de ce débat. On ne va pas refaire le débat, il aurait fallu le faire en commission. Premier signataire de la motion, en commission, Monsieur Hermant, vous êtes venu avec des questions légitimes. D'ailleurs, je me suis, au nom du groupe MR, associée à votre interpellation parce que les questions étaient légitimes et méritaient réponse. M. le Ministre est venu avec les réponses, point par point. Relisez le compte rendu, il n'est pas entré dans la polémique que vous vouliez certainement lancer, il a été factuel et il a répondu.

Tout le monde peut m'être témoin que, quand un ministre, et particulièrement M. le Ministre Henry dont je suis membre de la commission, ne me donne pas satisfaction dans ses réponses, je ne manque jamais l'occasion de le lui dire.

(Rires)

Ici, par contre, en toute objectivité, les réponses ont donné satisfaction. Les réponses, c'est tout ce qui pourrait être contenu dans ce rapport que vous appelez de vos vœux. Elles sont là, elles sont dans le compte rendu de commission, allez le relire.

Par contre, ce qui est clair, c'est que vous avez l'occasion de faire rebondir le débat dans votre réplique, Monsieur Hermant. Aujourd'hui, vous envoyez votre camarade, président de groupe, faire ce que vous n'avez pas fait en commission. Je trouve cela hallucinant, mais c'est bien là la façon de faire du PTB, vous êtes juste là pour faire passer des messages, de manière unilatérale, ne pas du tout écouter les réponses et ne pas nourrir le débat, mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, juste nourrir la défiance et le populisme.

Au niveau du MR, je vais répéter ce que j'ai dit en commission, outre le fait que j'étais tout à fait satisfaite des réponses apportées par M. le Ministre. L'important était d'assurer l'avenir et de rassurer le secteur de la construction. C'est le cas au travers du plan Infrastructures, par les moyens garantis – je ne vais pas les rappeler ; si M. le Ministre répond, il le fera

certainement –, via les garanties au niveau financier, via les moyens supplémentaires mis sur une période plus étendue, un an de plus.

M. le Président. - Merci de conclure.

Mme Nikolic (MR). - Je conclus juste pour dire que pour nous, cette discussion n'a même plus lieu d'être. Nous voterons donc la motion pure et simple pour mettre purement et simplement un terme à ce débat.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit avant. C'est une motion qui, en tout et pour tout, comprend cinq à six lignes dans lesquelles on retrouve systématiquement, et encore plus ici, à des fins électoralistes, « ce rapport », « mettre en lumière », « transparence », « affaire ». Vous voyez le mal dans tout, Mesdames et Messieurs du PTB.

Je ne sais pas si l'on a assisté à la même commission, mais, comme ma collègue vient de le dire ici, je n'ai pas l'impression. Je suis surpris. Pourtant, Monsieur Hermant, vous êtes quand même le président de cette même commission. Comme on l'a dit précédemment, M. le Ministre a répondu en toute transparence aux questions posées. Vous n'avez pas souhaité répliquer et c'est bien dommage. Vous le faites ici, mais c'est trop tard.

Est-ce utile aussi de rappeler que les dépassements ont été justifiés et expliqués par M. le Ministre par un entretien ordinaire ? C'est clair que quand on fait des entretiens régulièrement, on évite des dépenses très onéreuses plus tard.

Je rappelle aussi que l'ensemble des décisions ont été prises en bonne et due forme par le Conseil d'administration de la SOFICO, pas par M. le Ministre. Dieu sait si M. Di Antonio n'est pas mon ami, en tout cas une chose est certaine, c'est qu'il a commis des fautes, peut-être que le conseil d'administration les a validées.

Nous aurons les précisions lors de la publication du rapport de gestion 2019 de la SOFICO qui pourra mettre une totale transparence dans les frais engagés par la SOFICO.

J'en terminerai là, merci.

M. le Président. - La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - Je vais réagir par rapport à ce qui est dit.

D'abord, dire que oui, effectivement j'ai répliqué. Dire que je n'ai pas répliqué est complètement faux. On a vraiment l'impression au niveau du PTB, M. Mugemangango est intervenu parce qu'on travaille en équipe, on essaie d'étouffer cette affaire. Cela paraît évident. Quand on a posé la question, on n'a reçu aucune réponse en commission, à part de vagues réponses.

Sur la question de faire toute la lumière, Monsieur Fontaine, justement entre les relations entre le CA, le Gouvernement, quelles décisions ont été prises ? Quel contrôle y a-t-il eu, et cetera ? Là-dessus, on n'a rien. Qui a bien fait son boulot ? Qui n'a pas bien fait son boulot ? On n'en sait rien. Le PTB demande ici qu'il y ait un rapport qui soit fait sur cette affaire. On attaque bêtement les députés. En fait, vous fuyez la question centrale qui est de faire la lumière sur cette affaire.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je n'avais pas prévu de prendre la parole dans ce débat, mais je trouve que c'est important de le faire, parce que l'on voit une dérive un peu dangereuse dans l'attitude du PTB aujourd'hui. C'est typiquement un discours complotiste. Ce sont des techniques rhétoriques utilisées par les populistes à travers le monde, malheureusement avec parfois beaucoup de succès. Toutes les techniques utilisées, de dire qu'il y avait une forme de machination, de faire des liens avec des affaires qui n'en ont aucun au départ – M. Hazée a cité le point Godwin de la politique wallonne avec Nethys – de prêter des intentions cachées à des élites qui s'entendraient entre elles et que l'on ne voudrait pas faire toute la lumière sur une affaire. Alors que comme Mme Nikolic l'a dit, cela a été fait point par point en commission par M. le Ministre.

Je voulais relever ce danger et cette dérive qui me semble vraiment très problématique dans deux prises de parole du PTB aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole et à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - D'abord, je m'associe complètement aux propos de M. Bierin et je répéterai ce que j'ai dit tout à l'heure. Le PTB n'est pas là pour nourrir le débat, mais nourrir le populisme, la défiance, de manière qui ne grandit pas la politique.

Je voulais aussi répondre à M. Hermant. Personne n'a jamais dit que vous n'avez pas répliqué. Comme cela a déjà été dit et notamment par M. Fontaine lors d'une précédente séance plénière, le problème et que vous avez lu la réplique que vos camarades du parti vous avaient certainement préparée et qui était sans lien avec la réponse.

En termes de procès d'intention et d'opinion personnelle, on peut revenir à la commission de ce matin.

M. le Président. - Vous aurez l'occasion de répondre, Monsieur Hermant.

Mme Nikolic (MR). - Par rapport à cela, vous avez lu la réplique qui commençait par votre réponse est floue, alors que relisez le compte rendu de commission, la réponse est claire, nette, précise et complète.

Vous auriez pu à ce moment-là apporter des choses supplémentaires au débat, défendre une position. Ce n'est pas ce que vous faites, si ce n'est une position de méfiance et de défiance envers l'ensemble de la classe politique et de la société.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je suis assez étonné parce qu'en fait, je vais quand même rappeler aux personnes qui nous écoutent, les premiers qui ont utilisé des mots forts. On se calme, Monsieur Furlan. Les premiers qui ont utilisé des mots forts, c'est M. Henry lui-même.

Il suffit de relire la presse, au mois de mars de cette année, où M. Henry parle de manipulation financière à visée électoraliste, où M. Henry parle de gestion catastrophique de la part de son prédécesseur et de la part du gouvernement de son prédécesseur. Ce sont les mots qui ont été… Ah, si, je peux vous le lire : Eric Deffet, 11 mars 2020. Regardez sur votre petit téléphone. Il n'y a pas de souci. Voilà, c'est comme cela que cela a été décrit à ce moment-là.

Ce qui m'étonne, c'est qu'à un moment donné, on porte des accusations assez sérieuses ou en tout cas, on vient avec des éléments assez sérieux et quand on parle de faire la transparence, on parle de correction budgétaire.

J'entends bien ce que dit M. Hazée ou ce qui est dit. Les corrections budgétaires, elles sont faites, elles vont être faites. La question, c'est : derrière ces propos, y avait-il un problème ? Cela, c'est la question. Le problème de demander la transparence, ce n'est ni populiste ni complotiste. On demande juste la transparence sur le dossier.

Je suis convaincu, Madame Nikolic, que ce qui justement nourrit la défiance des gens par rapport à la politique, c'est le manque de transparence. Tout ce que nous demandons nous, ce n'est pas que j'entends une commission, et cetera, non, je demande que l'on puisse avoir un rapport clair sur les éléments qui, à un moment donné, étaient des accusations assez sérieuses et qui maintenant deviennent simplement des règlements budgétaires. Je pense que là-dessus, l'on devrait pouvoir, à un moment donné, avoir un « oui » à cette demande.

Je pense qu'il y a certaines remarques qui sont, je m'excuse Madame Nikolic, dignes de cours de récré. On a eu, ici, un débat sur l'utilisation des papiers pour les questions d'actualité. Cela venait de la majorité. Maintenant, vous êtes en train de dire que celui qui porte un papier porte forcément la voix uniquement du collectif et pas de son individu. Alors, vous pouvez accuser tout le monde, ici.

Toute une série de députés, quand ils viennent pour prendre la parole sur l'une ou l'autre question, viennent avec un support écrit.

Je trouve que ce que vous vous dites justement sur la politique, à mon avis, cela nourrira la défiance et des sentiments négatifs vis-à-vis du politique.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Ministre, c'est dire que l'on dépose une motion sur un écrit de la presse. Dieu sait si la presse en général est transparente. Oui, bien sûr, la presse dit souvent la vérité. M. Henry l'a-t-il dit, ne l'a pas dit ? Peu importe. On dépose une motion là-dessus.

Quant à la réplique, ce qui a été dit par ma collègue, c'est que systématiquement chez vous, et je l'ai déjà signalé ici dans cette même enceinte, votre réplique est prête. Elle est lue.

(Réactions dans l'assemblée)

Elle est lue. Elle n'était pas adaptée.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Président, j'aimerais juste terminer. Quand on dit que les réponses ont été apportées. Elles ont été apportées, elles sont bien dans le compte rendu. Il suffit de le relire et votre président est chez vous, donc, clairement, il a validé.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Merci, Monsieur le Président. Je serai bref parce que je pense que l'essentiel a été dit. Simplement dire à M. Mugemangango que je n'ai rien décidé quant à la suite du débat. Je suis à la disposition du Parlement. J'ai répondu aux questions qui m'ont été posées et je pense que plusieurs parlementaires en ont attesté.

Pour le reste, c'est le Parlement qui organise ses travaux. Ce qui m'intéresse, en tant que ministre, c'est de pouvoir mettre en œuvre l'accord du Gouvernement. Comme vous le savez, j'ai donné les chiffres et les explications, lors de cette commission. Le Gouvernement a dû décider d'engagements budgétaires nouveaux pour replanifier dans la durée le plan Infrastructures. Cela a été fait et cela nous permet de mettre en œuvre nos engagements de législature en matière d'infrastructures. Pour le reste, chacun est juge.

Cela a été dit aussi. Les décisions ont été prises par le conseil d'administration. Il y a évidemment un certain nombre d'éléments, mais je pense avoir donné toutes les réponses. Et le reste de la procédure est du ressort du Parlement. Je pense qu'il ne faut pas mélanger les différentes casquettes.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole, le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa du règlement.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

- S'est abstenue :
Mme Gahouchi.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Un membre a rectifié son vote en la personne de Mme Gahouchi qui vote positivement.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

72 membres prennent part au vote.
63 membres répondent oui.
9 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME GREOLI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LA RÉHABILITATION DES FRICHES INDUSTRIELLES DU BASSIN LIÉGEOIS PAR MME GREOLI ET M. DESQUESNES (DOC. 160 (2019-2020) N° 1), PAR M. LIRADELFO (DOC. 162 (2019-2020) N° 1) ET PAR MME LARUELLE, M. FONTAINE ET MME CREMASCO (DOC. 161 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Greoli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la réhabilitation des friches industrielles du bassin liégeois.

La première motion motivée de Mme Greoli et M. Desquesnes a été imprimée et distribuée sous le document n° 160 (2019-2020) N° 1.

La deuxième motion motivée de M. Liradelfo a été imprimée et distribuée sous le document n° 162 (2019-2019) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco a été imprimée et distribuée sous le document n° 161 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Nous avons eu des échanges et un débat en commission, nous n'allons donc pas ici recommencer l'entièreté des échanges, mais c'est l'occasion de réinsister sur un certain nombre d'éléments qui ont conduit au dépôt de cette motion.

Nous nous sommes réjouis de l'annonce, faite par le Gouvernement, de la réhabilitation d'un certain nombre de sites, plus que jamais aujourd'hui, la réhabilitation de ce type de site.

Plus que jamais, et aujourd'hui sans aucun doute, la réhabilitation de ce type de site va permettre de créer un certain nombre d'activités de développement économique et de pouvoir répondre à des besoins de la population régionale dans son ensemble et plus particulièrement, du bassin liégeois dans ce qui concerne le site de Chertal.

Cependant, dans le cadre de cette réhabilitation, il nous semblait tout aussi important de se donner des balises et de se donner des balises claires. C'est la raison pour laquelle nous avons fait cette interpellation et c'est la raison pour laquelle je vais rappeler les balises que nous souhaitons voir respecter.

La première des balises, c'est que la réhabilitation de ce site va d'abord nécessiter une grande dépollution et que si nous attendons des études et que nous reviendrons, Monsieur le Ministre, pour vous entendre sur ces études et sur les résultats, nous ne voudrions pas que certains fuient leurs responsabilités lorsqu'ils ont pollué le site et donc, en fonction aussi du développement futur, il sera nécessaire que chacun participe, y compris les auteurs des pollutions.

De manière plus importante, nous allons avoir besoin d'une véritable relance économique et d'une véritable relance de l'emploi dans les prochaines années.

Il faudrait aussi que la réhabilitation du site de Chertal ne soit pas l'occasion d'un simple déménagement d'activité qui se trouve déjà dans le bassin liégeois et où certains trouveraient l'opportunité de se retrouver là sans créer réellement de plus-value et des emplois nouveaux.

De la même manière – c'est tout aussi important –, c'est un site où de nombreux riverains existent, de nombreux riverains vivent. L'association des communes sur lesquelles se trouvent ces sites est donc aussi importante et y compris l'écoute des riverains.

C'était l'esprit de notre motion, de notre volonté. Je n'avais pas l'impression, lors des débats, que cet esprit n'était pas partagé. Je dois donc regretter ce réflexe qu'a la majorité de déposer des motions pures et simples, même quand nous partageons les objectifs.

(Réaction d'un intervenant)

Ici, je parle d'une motion.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Continuez, Madame Greoli.

Ne vous laissez pas distraire.

Mme Greoli (cdH). - Je suis à l'écoute, même parfois des paroles inutiles afin de respecter mes collègues, mais je vous remercie, Monsieur le Président.

Je terminerai donc simplement en disant que les balises que nous avons affirmées dans cette motion seront les balises que nous voulons voir respecter et pour lesquelles nous reviendrons donc sur ce dossier à chaque fois que l'on risquerait de s'éloigner de ces balises.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Cette motion fait donc suite à l'annonce du Gouvernement de vouloir racheter les sites de Chertal et Carsid, mais ici, c'est plus précisément sur le site de Chertal.

Nous avons posé une série de questions pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse. Il y a donc trois axes qui sont assez importants.

Premièrement, c'est celui de la dépollution. Nous sommes venus en commission avec cela, mais la question de qui va payer cette dépollution, vous n'y avez pas répondu, Monsieur le Ministre. Nous sommes au début du dossier. C'est évidemment l'idée de démarrer correctement.

Cette question ne constitue donc pas un détail.

Dans notre motion, on demande d'appliquer le principe du pollueur-payeur en s'assurant que l'ensemble des frais de dépollution des terrains soient assurés par ArcelorMittal pour ce qui est des sites liégeois, du moins.

Se pose alors la question de la transparence puisque quand on pose des questions simples et qu'il n'y a pas de réponse du tout, on peut se dire qu'il y a un problème et que cela ne sent pas bon.

Effectivement, au niveau de la transparence, que ce soit de la dépollution, le prix d'achat des terrains ou les futurs projets, nous pensons qu'un tel projet mérite de la transparence puisqu'il s'agit d'argent public.

Il ne s'agit pas de business entre entreprises privées. Il s'agit de transactions ou de négociations entre du public et du privé.

Pour nous, la transparence doit donc être faite. C'est un gros dossier. C'est clair que nous ne voulons pas être le dos au mur le jour où vous annoncerez un rachat ou le fait que la Région wallonne a payé cette dépollution à la place de Mittal.

Enfin, la question des futurs partenaires.

La presse faisait mention de futurs partenaires public et privé. Le nom d'ArcelorMittal était cité.

Je ne vous cache pas que, quand ArcelorMittal est cité, j'ai un gyrophare rouge qui s'allume.

Trouvez-vous logique de finalement construire l'avenir avec un fossoyeur du passé ? Ce n'est en tout cas pas notre avis. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas oublié comment cette entreprise s'est comportée avec les travailleurs, mais pas seulement, même avec les pouvoirs publics, une entreprise qui a été largement subsidiée, qui a reçu toutes les aides possibles et inimaginables et qui a fait une fermeture qui a été violente avec ses travailleurs. En tout cas, je ne l'ai pas oublié, mes collègues non plus.

Pour nous, il serait inconcevable en fait de voir l'avenir avec un partenaire comme Arcelor. Son dernier fait d'armes est la vente de sa filiale RingMill à un fonds que je ne vais pas encore qualifier de vautour, mais qui a en tout cas la fâcheuse habitude de liquider les entreprises quelques mois ou un ou deux ans plus tard. Il y a les preuves qui montrent ce qu'il a fait, en France notamment dernièrement. C'est sa réputation. Cela montre aussi tout l'intérêt que porte un acteur comme Mittal quand il décide finalement de vendre une filiale qui pourrait être une filiale d'avenir, puisque en fait il fabrique des couronnes d'éoliennes.

Ces trois axes sont évidemment importants pour nous :

- qui va payer la dépollution ?
- il faut de la transparence sur le dossier ;
- pas d'avenir avec Mittal.

Je regrette aussi, comme ma collègue, qu'une motion pure et simple soit déposée. Je dois dire que j'ai pensé qu'Ecolo allait nous rejoindre sur la question de la transparence du dossier. Il n'en est rien. Ils déposent aujourd'hui aussi une motion pure et simple. Cela commence à devenir une habitude et c'est regrettable. Ce n'est pas rassurant.

M. le Président. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Je serai très brève et j'ai quasiment envie de dire, en ce qui concerne la réplique, que je pourrais faire un copier-coller de ce qui a été répondu par mes collègues au point précédent.

Premièrement, comme d'habitude, le PTB dit : « Pas de transparence. Quand il n'y a pas de transparence, attention danger, et cetera ». Je pourrais paraphraser, beaucoup moins bien que lui, M. Bierin. Je fais miennes ses paroles, s'il l'accepte.

Deuxièmement, je voudrais aussi paraphraser ma collègue, Mme Nikolic. J'ai l'impression que l'opposition, quand elle est en commission, n'écoute pas nécessairement ce que M. le Ministre répond. M. le Ministre a évidemment fait le point sur ce dossier. Tout le monde s'est accordé à dire qu'il s'agissait d'un dossier stratégique majeur pour la Région wallonne. La SOGEPA a été dotée de moyens supplémentaires pour étudier le dossier. M. le Ministre a fait part de sa volonté d'associer, de négocier, de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, et donc, Madame Greoli, bien évidemment, aussi les communes, les associations, la SPI, et cetera. M. le Ministre nous a fait part de sa volonté d'avoir un plan stratégique pour éviter une vente en appartement et pour justement éviter d'entrer en concurrence avec d'autres sites ou d'autres lieux stratégiques.

Le débat a été constructif en commission. M. le Ministre nous a fait part de son intention de revenir régulièrement en commission pour faire le point, travailler dans la transparence.

Nous avons conclu, en commission, et M. le Ministre m'a évidemment comprise, venant d'un milieu rural comme le mien : arrêtons de mettre systématiquement la charrue avant les bœufs si l'on veut que les bœufs commencent à avancer.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez été questionné à de nombreuses reprises, tant en commission qu'en séance plénière et cela, par l'ensemble des groupes politiques ici présents sur le sort réservé ou qui sera réservé aux friches industrielles laissées par la fin des activités sidérurgiques.

Certes, la question qui se pose, il faudra confirmer qui prendra en charge la dépollution, l'aménagement de ces friches, en particulier sur ce site remarquable, en tout cas pour les Liégeois, le site de Chertal, convoité pour son extraordinaire potentiel dû à sa localisation et à ses accès qui sont tant routiers, fluviaux, ferroviaires, qu'aéroportuaires.

Bien sûr, la phase à chaud était sous cocon jusqu'au printemps 2019, mais ceux qui vous ont précédé, Monsieur le Ministre, durant ces 12 dernières années, à ce poste de ministre de l'Économie, ont œuvré, tout comme vous d'ailleurs, pour optimaliser la reconversion moderne, durable et pourvoyeuse d'emplois de ce fabuleux site de Chertal.

Certes, toute contribution positive est à prendre en compte et même les plus innovantes sont dignes

d'analyse, comme y développer – cela a été suggéré par notre excellent député, M. Lenzini – un pôle biotechnologique de production et de logistique au niveau européen.

De grâce, ne mélangeons pas vitesse et précipitation. Je rejoins ma collègue, Mme Laruelle, avec d'autres termes : les habitants de la Basse-Meuse liégeoise, les centaines de travailleurs qui attendent une reconversion et les communes concernées méritent une approche rationnelle, efficace et constructive. Notre groupe prendra sa part du travail, comme il l'a toujours fait, en plénière, en commission et en innovation.

Monsieur le Ministre, je peux vous rassurer, nous continuerons à soutenir, dans la sérénité et la rigueur, le travail de notre Gouvernement.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Cela a été dit par M. le Ministre en commission et cela a été répété ici par d'autres collègues : on est très en amont du processus. À ce stade, il y a simplement une décision de principe de confier à la SOGEPA la négociation du rachat de ces anciens sites, notamment de celui de Chertal.

Moi aussi, je suis très impatient, très intéressé et très curieux de certains éléments – le coût de la dépollution, évidemment, et les axes plus concrets à développer pour le projet –, mais je suis certain que le ministre et ses collègues du Gouvernement sont tout aussi curieux et impatients. Tout comme eux, nous devrons faire preuve d'un peu de patience pour connaître ces éléments.

On n'a pas beaucoup parlé du fond de cette motion, mais il est demandé que les Communes d'Oupeye et de Herstal soient associées. Le Gouvernement a annoncé qu'elles seraient associées à la réflexion. Il est demandé de donner des informations claires concernant les fonds européens qui pourront être affectés. Les règlements européens n'ont même pas encore été adoptés au niveau de la Commission et du Parlement européen.

Je ne vais pas énumérer plus d'exemples, mais, manifestement, les demandes dans cette motion sont soit prématurées, soit déjà prises en charge par le Gouvernement. Elle semble donc fort inutile.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, il s'agit, comme on l'a rappelé, d'un dossier extrêmement mobilisateur.

Je salue les efforts antérieurement déployés en ce qui concerne cet objectif de ramener des fonctionnalités liées à l'activité économique, à l'industrie, à l'emploi et à d'autres fonctionnalités dans ces parties du territoire très stratégiques et dont le sol recèle un certain nombre de pollutions issues de l'activité antérieure. Une activité antérieure qui, d'ailleurs, à certains endroits s'exerce depuis plusieurs décennies avec des couches d'activité industrielle successives qui se sont exercées suivant ce que l'on connaissait à l'époque et la façon dont on gérait à l'époque l'activité économique et industrielle.

C'est l'une des plus grandes opérations de l'histoire de la Région wallonne qui s'inscrit pleinement dans la DPR. La DPR nous a fixé un objectif très ambitieux : 100 hectares par an de sols pollués ramenés vers l'activité, économique préférentiellement.

Le dossier, en ce qu'il couvre une partie du bassin liégeois, avec Marchin, le site de Carsid et un mandat concernant La Louvière, est une gigantesque opération.

Je voudrais tout d'abord faire un sort définitif à ce que vous affirmez. Il n'est pas question d'aller brader quoi que ce soit et il n'est pas question d'aller endosser distraitement, naïvement, béatement une responsabilité de pollution historique puisqu'il y a des cadres juridiques par rapport à cela. Je n'imagine pas le moindre parlement du monde qui irait subitement se dire : « Tiens, c'est une bonne opération d'endosser des responsabilités juridiques ou des responsabilités de dépollution qui ne sont pas celles des pouvoirs publics ».

Par ailleurs, ce que j'ai indiqué en ce qui concerne cette opération, c'est qu'elle nécessitait de pouvoir poursuivre les études concernant à la fois l'orientation, la caractérisation, bref, la densité, la nature, la localisation des différentes formes de pollution que l'on retrouve dans le sol, l'évaluation des coûts de la dépollution, l'évaluation de l'ensemble des cadres juridiques.

On sait que certains espaces sont concernés par des contextes juridiques différents. Bien sûr, l'on discute avec les propriétaires actuels, je n'imagine pas une opération qui a l'ambition d'aboutir, si elle ne passe pas par une négociation avec les propriétaires actuels, tenant compte des dispositifs mis en place, notamment celui de la foncière liégeoise, par exemple.

Je souligne que notre volonté est très claire, avec la ministre de l'Emploi, associée au plus près avec moi dans la gestion de ce dossier, eu égard à l'enjeu en termes de création d'emplois, et de travailler en partenariat, c'est dans la note du Gouvernement, avec les opérateurs locaux, avec Noshaq, la SPI+. Vous avez déjà mentionné le rôle de bras armé que nous confions à la SOGEPA, dans le cadre de la gestion de ce dossier, et de

travailler – vous avez attiré mon attention très tôt par rapport à cela – avec l'ensemble des sites et des collectivités locales concernées.

Quel pouvoir public régional serait assez aventureux pour ne pas inclure, dans une démarche d'intelligence territoriale, le fait de dialoguer avec les villes et communes concernées, de même que les entités pertinentes qui couvrent ces territoires ? Cela me paraît tellement évident, je peux le redire, une fois encore devant vous et de façon on ne peut plus solennelle, mais c'est le b.a.-ba de la réflexion en matière de mobilisation du territoire et de l'activité.

On le sait, notre ambition est aussi d'optimaliser à travers un schéma global l'utilisation de ces sites. Vous avez mentionné, à juste titre, la proximité avec les différents modes de communication, avec la voie d'eau, avec le train, proximité avec l'aéroport, avec des modes de déplacement, en ce compris des modes de déplacement doux agréés, s'ils n'existent pas sur le site.

Notre ambition est aussi d'avoir une plus-value, en termes de création d'emplois, de densification dans notamment l'industrie, telle qu'on l'imagine aujourd'hui, dans le fait d'accueillir un certain nombre d'entreprises, des start-up, des *scale-up*, des dynamiques de relocalisation, de chaînons d'approvisionnement, de ces *supply chains* qui ont fait tellement défaut, tout au long de ces dernières semaines, et d'autres éléments encore qui font partie d'une dynamique industrielle – vous la connaissez bien, Monsieur le Président –, qui est aussi un pan entier de l'avenir de notre Région.

Ce que j'ai indiqué, n'en déplaise au PTB – dès que l'on dit « entreprise privée », on a l'impression de voir un coupable en face de soi –, dans notre dynamique, nous travaillons avec les pouvoirs publics, on l'a démontré à l'envi.

J'ai d'ailleurs rencontré encore des partenaires ce matin intéressés par l'opération, des partenaires bien connus sur la place européenne et qui ont pas mal de réussites à leur actif. J'en ai rencontré d'autres précédemment.

Notre objectif est de donner, en ce qui concerne à la fois le financement, la mobilisation, des terrains, l'équipement de ceux-ci, sur l'ensemble des sites concernés ; on parle de 400 hectares, je le rappelle. C'est de pouvoir à la fois combiner les fonds structurels européens, lorsqu'ils seront connus, les outils, tels que Banque européenne d'investissement ou d'autres outils tels qu'ils sont aujourd'hui disponibles : les fonds régionaux, la mobilisation des *invests* et autres acteurs que je viens de citer, et des partenariats public-privé, et tout autre acteur pertinent.

Nous venons de mener à bien ou de clôturer provisoirement l'opération menée sur le site BASF à Feluy ; c'est un modèle aussi totalement pertinent, sauf si l'on estime que l'on disposera subitement de ressources telles dans les deniers et budgets publics wallons, de sorte que nous pouvions couvrir ces sites. Je rappelle cependant que ces sites ne sont pas la fin de l'histoire, il y en a encore pas mal d'autres sur le territoire wallon.

C'est un défi extraordinaire, c'est une mine de bâtons pour nous battre que nous vous offrons dans le cadre de ce dossier, mais on a envie, collectivement, avec l'ensemble du Gouvernement, de prendre notre responsabilité et de faire de ces espaces – vous l'avez rappelé en commission – qui ont été vraiment des fleurons.

M. le Président. - Puis-je vous inviter à conclure ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Oui. Je suis tellement passionné par ce dossier.

M. le Président. - Vous n'avez fait que doubler votre temps de parole réglementaire. On est même au-delà.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Et si l'on ajoutait encore 10 hectares, aurais-je encore une minute ou deux en plus ? Je plaisante, Monsieur le Président, je vous rassure, je conclus.

Effectivement, faire de ces espaces des dossiers qui vont être des lieux où l'on construit le futur de notre Région, c'est vraiment ce à quoi je nous invite collectivement.

Ne me demandez pas – en tant que ministre de l'Agriculture, je ne peux que souscrire notamment à la métaphore que Mme Laruelle a évoquée –, alors que l'on commence la première étape, Monsieur Collin, du Tour de France, de décrire ce qui va se passer dans chacune des étapes de col jusqu'à l'arrivée, que j'espère que nous franchirons ensemble, parce que c'est un dossier crucial pour notre Région. Ne cherchez pas mille difficultés, mobilisez votre enthousiasme pour construire des solutions, c'est vraiment mon état d'esprit. Merci de votre mansuétude, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

(Applaudissements)

Mme Greoli (cdH). - Premièrement, je voudrais dire à M. Bierin que gouverner, c'est prévoir. Lorsque l'on se met des balises dans un dossier, on n'est jamais trop à l'avance. On se prépare et l'on se donne des objectifs et un guide.

Madame Laruelle, je pense que vous présidez une honorable institution et je ne pense pas nécessaire – bien que vos propos m'engagent quand même à le faire – de vous rappeler qu'entre le rôle du Parlement et celui du Gouvernement, c'est le Parlement qui est invité à indiquer au Gouvernement les balises qu'il souhaite voir respectées dans un dossier.

Je ne vois pas en quoi, parce qu'un ministre répond à des questions, que ses réponses soient satisfaisantes, longues, insatisfaisantes, courtes, peu importe, cela empêcherait le Parlement d'indiquer au Gouvernement les balises qu'il veut voir respecter. C'est dans ce cadre que cette motion a été déposée.

Monsieur le Ministre, vous venez de me rendre une nouvelle fois des indications sur votre volonté, votre souhait de vous y inscrire. Il aurait été, je pense, plus utile et plus prudent que l'ensemble du Parlement réaffirme avec vous et avec nous que ce sont ces balises qui doivent être suivies.

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - C'est assez bizarre parce que tout le monde parle de mettre la charrue avant les bœufs. Je ne comprends pas cette réflexion. On a parlé du projet que M. Lenzini a mis sur la table. On est donc dans le futur. Poser le type de questions qui sont au début du dossier – qui va payer, combien va coûter la déposition ? –, ce n'est pas mettre la charrue avant les bœufs, au contraire. Mettre la charrue avant les bœufs, c'est justement commencer à tirer des plans sur la comète, dire que des entreprises vont venir s'implanter, alors que, pour le moment, objectivement, il n'y a encore rien de concret.

Au contraire, c'est un gros dossier, Monsieur le Ministre, et vous le dites : il va durer longtemps, c'est une grosse pièce. Justement, c'est maintenant que l'on doit mettre des balises nécessaires et se mettre d'accord sur le paiement par les pouvoirs publics ou non, le coût de la dépollution. Il y a déjà des études qui ont été faites. Vous ne répondez pas sur les sommes que la SPAQuE a avancées, soit 1 milliard d'euros pour des sites à ce niveau-là. Vous ne répondez pas alors qu'il y a des études qui ont été faites.

Vous dites que cela va coûter 11 000 euros l'hectare rien que pour une étude. Je vous demande qui va payer cette étude. Pas de réponse.

Évidemment que l'on veut de la transparence et l'on veut de la transparence au début du dossier, pas quand ce sera terminé, pas quand la Région wallonne aura mis de l'argent. Non, c'est maintenant qu'il faut savoir quel pain on va manger.

Ensuite, Madame Laruelle, vous avez dit que vous allez utiliser les autres répliques. Je suis content de voir que la majorité se passe ses répliques les uns les autres, mais je trouve que dans la réplique utilisée…

Mme Laruelle (MR). - Nous sommes solidaires, Monsieur, vous ne savez peut-être pas ce que ce mot veut dire, mais nous bien.

M. Liradelfo (PTB). - Super, je trouve cela génial la solidarité. Par contre, ce que je trouve grave dans votre réplique – parce que vous avez utilisé les mêmes répliques que celles utilisées avant –, c'est qu'à chaque fois qu'il y a un message ou une question de l'opposition sur la transparence, cela vous dérange et c'est tout de suite balayé par des phrases du type : « Ce sont des populistes, ils parlent de transparence ». C'est une dérive grave. En fait, on ne peut plus poser de question sans être traités de populistes. C'est quelque chose qui me dérange.

Pour ce qui concerne la question de la dépollution, on va évidemment y revenir.

On regrette encore une fois que ce soit à coup de motions pures et simples que ce débat s'éteigne.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - La question ici, Monsieur le Président, ce n'est pas d'avoir un débat, ce n'est pas d'avoir des questions, ce n'est pas d'avoir des réponses du Gouvernement, c'est de déposer des motions, dégainer des motions, alors que le débat a été mené, alors qu'il continuera à être amené et que le Gouvernement, par la parole du ministre de l'Économie…

Mme Greoli (cdH). - Des balises, Madame Laruelle, des balises.

Mme Laruelle (MR). - … a affirmé son souhait de revenir régulièrement. Il va même plus loin que vos propres demandes de balises.

C'est bien cela aujourd'hui qui en question, ce n'est pas le fait de travailler, de poser des questions et de demander de la transparence. Et en ce qui concerne PTB. je suis vraiment très heureuse, Monsieur le Président, aujourd'hui, d'ennuyer le PTB, parce que si je n'étais venue pour cela, au moins c'est réussi.

(Rires)

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Président. Simplement pour rappeler à mes collègues du PTB que la réplique, elle vient seulement maintenant. Ce que l'on a fait là, c'est l'intervention. On ne sait pas passer les répliques puisque, la réplique, elle se fait maintenant. C'était juste pour clôturer là-dessus.

Si vous aviez écouté l'intervention que j'ai faite et que d'autres ont faite aussi, c'est, je reprends la phrase :

« Certes, il faudra confirmer qui prendra en charge la dépollution et l'aménagement de ces friches ». C'était dans le début de l'intervention.

Clairement, on est bien conscients qu'il y a des frais à faire. Qui va les faire ? C'est à déterminer, mais cela n'empêche pas d'avoir une vision vers l'avenir.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président. Merci.

M. le Président. - Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

Nous votons sur la motion pure et simple de Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 161 (2019-2020) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

73 membres prennent part au vote.
54 membres répondent oui.
19 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR L'UTILISATION D'APPLICATIONS POUR AIDER AU TRAÇAGE EN WALLONIE PAR M. DESQUESNES, MME GREOLI ET M. MATAGNE (DOC. 163 (2019-2020) N° 1) ET PAR M. LEGASSE, MME LAFFUT, MM. FRÉDÉRIC ET HEYVAERT (DOC. 164 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur l'utilisation d'applications pour aider au traçage en Wallonie.

La première motion motivée de M. Desquesnes, Mme Greoli et M. Matagne a été imprimée et distribuée sous le document n° 163 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Legasse, Mme Laffut, MM. Frédéric et Heyvaert a été imprimée et distribuée sous le document n° 164 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Legasse, Mme Laffut, MM. Frédéric et Heyvaert.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Effectivement, on a eu ce débat à nouveau en Commission des affaires sociales avec Mme la Ministre Morreale pas plus tard qu'hier.

Je rappelle simplement le contenu de notre résolution. C'est, un, considérer qu'une application numérique est une réponse complémentaire utile au traçage organisé par l'AViQ, via ses équipes et le marché public qui a été attribué. C'est simplement ce point-là.

Deuxièmement, il s'agit d'apporter une réponse claire puisque aujourd'hui, la Région wallonne est « peut-être bien que oui, peut-être bien que non » sur la mise en place de cet outil, sur base également volontaire, j'insiste, dans le chef des citoyens, notamment dans la perspective de l'ouverture de nos frontières.

Il y a quelques minutes, le CNS vient d'annoncer la réouverture des frontières dans l'espace européen à partir du 15 juin prochain et pour autant qu'il y ait réciprocité entre les pays concernés. Cela veut dire que les voyageurs, les touristes, les professionnels vont retrouver le chemin du voyage, vont donc passer en Wallonie, vont séjourner en Wallonie. Le traçage aujourd'hui téléphonique, le traçage adressé à domicile, bien sûr qu'il a du sens et qu'il peut être efficace par rapport aux citoyens et aux citoyennes wallons, mais, quand on parle d'ouverture de nos frontières, cela va être beaucoup plus compliqué de téléphoner à un chauffeur turc ou tchèque qui s'est arrêté à Wanlin ou encore de contacter une famille qui a séjourné quelques jours dans un établissement HORECA de Wallonie.

On pense qu'à un moment donné, il faut dire les choses clairement. Nous demandons de la part du Parlement d'enjoindre le Gouvernement à se positionner clairement en disant : « Une application est utile et nécessaire, à condition qu'elle soit complémentaire et volontaire ».

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - La question ne se limite pas à « *appli or not appli* ». Je n'ai pas entendu, hier, Mme la Ministre balayer d'un revers de la main la proposition et dire qu'il n'en était pas question. Au contraire, j'ai entendu Mme la Ministre dire que l'application n'est pas inéluctable, mais, le cas échéant – et c'est en discussion au niveau du Comité interfédéral –, il pourrait en être question.

J'ai aussi entendu dire que le traçage manuel, humain, fonctionnait très bien et que 90 % des personnes étaient satisfaites. Je pense que c'est important.

De la même manière, en parlant de pourcentage, la lecture scientifique, me semble-t-il, fait référence à 60 % d'usagers pour que l'application soit fonctionnelle, mais peut-être que les scientifiques se trompent. D'ailleurs, pour l'instant, beaucoup d'experts disent une chose et son contraire. Peut-être que ma lecture n'est pas la bonne.

Je voudrais aussi insister sur le fait que le problème des frontières ne se résume pas aux frontières, si je puis dire, et une application, fût-elle différente, même en Belgique, entre deux ou trois Régions, poserait un réel problème.

D'une application, s'il devait en être question – et hier, nous en avons discuté –, il faudrait peut-être, même si ce n'est pas la compétence européenne, qu'il y ait un minimum de coordination. Nous parlions tout à l'heure de l'Europe, on en a discuté sur d'autres objets, mais là aussi, il serait intéressant qu'une application soit à tout le moins coordonnée ou compatible.

Voilà autant d'éléments qui ont été évoqués hier. Je ne serai pas plus long.

Il est question d'adhésion, de volontarisme, de complémentarité et ce n'est pas « *appli or not appli* », mais, aujourd'hui, ce n'est pas inéluctable, Mme la Ministre n'était pas fermée hier. Je n'ai rien entendu d'autre.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Je vais confirmer ce qui a déjà été dit en commission hier et il y a deux semaines. Le *tracing* fonctionne et je pense que l'on peut aussi souligner la volonté de l'ensemble des ministres de s'être mis d'accord et d'avoir trouvé des solutions, d'avancer étape par étape.

On l'a dit, le *tracing* fonctionne extrêmement bien pour le moment. On l'a répété à de nombreuses reprises, la collaboration des citoyens est essentielle dans le *tracing*, et donc ce qui est mis en place aujourd'hui, c'est vraiment un *tracing* manuel, par téléphone, par des visites sur le terrain éventuellement. C'est clair que si l'on veut une adhésion des citoyens, il faut vraiment qu'ils fassent confiance au système.

Ce qui a été rappelé à de nombreuses reprises, c'est que l'ensemble des ministres de la Santé se sont mis d'accord, et je pense que l'on peut, en effet, le souligner. On réclame toujours une collaboration entre tous les niveaux de pouvoir. Je pense que c'est le cas ici dans le domaine du *tracing*. On peut donc souligner cette volonté de travailler ensemble. Le logiciel, s'il est nécessaire, sera mis en place. La porte n'est, en effet, comme l'a dit mon collègue, pas fermée, mais on procède étape par étape.

Quand les citoyens auront confiance au *tracing* comme ils l'ont déjà prouvé jusqu'ici, peut-être qu'il y aura la mise en place d'un logiciel, mais je pense qu'il n'y a pas urgence et les réflexions sont en cours. S'il faut acheter un logiciel, selon toutes les règles en vigueur en termes de protection des données, de confidentialité, ils feront appel à ce logiciel, si nécessaire.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Effectivement, le suivi de contacts est indispensable et il faut y mettre les moyens nécessaires, mais de notre côté, nous ne sommes pas favorables à l'utilisation d'une application. On constate, même si certains disent que cela fonctionne bien, un manque d'adhésion de la population, même pour les contacts par téléphone. On a 4 à 5 % de refus de collaboration et on a aussi beaucoup de réponses incomplètes.

On suppose que c'est parce que les gens considèrent que c'est une violation de leur vie privée ou qu'ils ont peur de la mise en quarantaine et donc, d'une perte de revenus pour leurs proches.

L'expérience que nous avons menée avec nos maisons médicales de médecine pour le peuple, on a fait du suivi de contact. On constate qu'il faut un lien de confiance et ce lien de confiance, les patients l'ont plutôt avec leur médecin ou l'infirmière qui vient à domicile plutôt qu'avec un opérateur de *call center* ou une application électronique.

Pour compléter le dispositif actuel, nous ne sommes donc pas favorables à une application électronique, mais plutôt à une véritable implication des médecins généralistes et des structures de médecine de première ligne.

Alors, si nous avions pu voter sur la motion introduite par le groupe cdH, nous aurions voté contre, mais nous allons aussi voter contre la motion pure et simple parce que nous n'apprécions pas ce principe de motion pure et simple qui éteint toute discussion.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Le débat a déjà eu lieu il y a 15 jours et hier, on ne pas revenir dessus, mais la réponse de Mme la Ministre était assez claire et il fallait fonctionner par étape.

Comme mes collègues l'ont expliqué, il fallait d'abord travailler sur la confiance des citoyens sur ce suivi de contact humain.

On voit que depuis quelques semaines que l'adhésion et l'efficacité commencent à être grandissante. Il faut continuer ce travail.

Rajouter une application maintenant sur cela va provoquer de la méfiance des citoyens. Je pense donc que c'est l'effet contraire que l'on recherche. Étape par étape, c'est aussi de voir un peu l'utilité de cette application.

Quand j'entends que si l'on croise un touriste à certains endroits, il y a toujours le principe de définition de cas, contacts à haut risque ou bas risque. Qu'en fait-on ? Est-on testé ou pas ?

Cette application sera-t-elle donc réellement utile ?

Pour l'instant, je ne trouve pas qu'il y ait une utilité par rapport à cela, mais ici, il faut une base légale solide.

Aujourd'hui, les textes ne sont pas encore votés. Ils sont fortement critiqués au niveau du Parlement fédéral. Il y a encore un gros travail derrière cela. Par rapport à cela, il vaut mieux y aller par étape et suivre le Gouvernement et la réponse de Mme la Ministre.

M. le Président. - Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

72 membres prennent part au vote.
53 membres répondent oui.
19 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR L'ACCÉLÉRATION DU PAIEMENT DES PRIMES RÉGIONALES COVID-19 AUX PME ET INDÉPENDANTS PAR M. NEMES (DOC. 165 (2019-2020) N° 1), PAR MM. DESQUESNES, MATAGNE ET MME GREOLI (DOC. 166 (2019-2020) N° 1) ET PAR MM. CORNILLIE, FONTAINE ET HAZÉE (DOC. 167 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur l'accélération du paiement des primes régionales COVID-19 aux PME et indépendants.

La première motion motivée de M. Nemes a été imprimée et distribuée sous le document n° 165 (2019-2020) N° 1.

La deuxième motion motivée de MM. Desquesnes, Matagne et Mme Greoli a été imprimée et distribuée sous le document n° 166 (2019-2020) N° 1.

La troisième motion pure et simple de MM. Cornillie, Fontaine et Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 167 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Cornillie, Fontaine et Hazée.

MM. Nemes, Hermant, Mme Bernard, MM. Mugemangango et Liradelfo ont proposé un amendement (Doc. 165 (2019-2020) N° 2) au projet de motion motivée déposé par M. Nemes.

Il a été déposé sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Nemes, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Nemes (PTB). - Je serai relativement bref. On est dans le cadre où la Banque nationale de Belgique annonce que 250 000 personnes ou ménages vont perdre leur emploi en Belgique par la crise économique et ce, malgré toutes les aides prévues. Cela démontre que les moyens dégagés ne sont pas suffisants, et cela même, sans parler du retard dans les paiements des aides pour les PME et les indépendants.

Aujourd'hui, il y a une nouvelle urgence, car le Gouvernement a décidé qu'il n'est pas possible de postuler pour la deuxième aide tant que l'on est en attente de la première. Il est donc encore plus urgent de liquider au plus vite le paiement de la première vague plutôt que de proposer aux gens en attente de renoncer à l'aide de 5 000 euros pour espérer obtenir celle de 2 500 euros.

L'urgence est aujourd'hui justifiée par les situations vécues par les gens en attente de ces aides. En effet, dans les banques alimentaires, dans les CPAS, on voit arriver de plus en plus d'indépendants. Voilà des familles pour lesquelles attendre un jour de moins ou un jour de plus peut faire toute la différence.

La première vague d'aides est en retard, car, selon le propre constat de M. le Ministre Borsus, l'administration manque de moyens pour contrôler que les critères d'éligibilité à l'indemnité sont bien remplis. Or, les fonctionnaires bossent à fond, il n'est pas possible de leur demander de travailler plus vite. Il faut donc être créatifs pour résoudre cette situation rapidement et passer à un contrôle a posteriori des demandes d'aide. C'est ce que demande notre motion.

Pour finir, le Gouvernement avait annoncé dans la presse vouloir passer à un mode de contrôle a posteriori pour la deuxième aide, celle de 2 500 euros, mais, dans la pratique – je consultais encore le site où l'on peut postuler pour cette aide en ligne il y a moins d'une heure –, rien n'a changé. D'où notre amendement pour que les contrôles a posteriori concernent aussi cette deuxième vague d'aides.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - On reviendra demain, j'imagine, sur la situation des primes de 5 000 euros, mais ici l'essentiel de notre motion concerne une partie des gens qui avaient été oubliés au début par les décisions du Gouvernement wallon.

Il a fallu 40 jours de crise pour que le Gouvernement wallon mette en place le second mécanisme destiné à tous ceux qui, s'ils n'avaient pas été interdits d'activité, étaient dans les faits en réduction drastique d'activité, voire à l'arrêt de facto.

Le Gouvernement a mis 40 jours pour décider d'une prime de 2 500 euros pour tous ces indépendants et ces PME. On estime que c'est potentiellement 85 000 personnes ou entreprises. Il a fallu 38 jours supplémentaires pour que le site Internet soit ouvert. Force est de reconnaître que M. le Ministre a tenu parole le 1er juin.

Maintenant, on peut se poser la question, pourquoi encore attendre avant de faire des paiements ? La demande que nous avions formulée il y a 15 jours, c'était l'automatisation des paiements. Vous avez droit au droit passerelle, automatiquement on vous verse l'aide. On ne comprend pas pourquoi maintenant il faut encore que ces indépendants, ces PME – en tout cas pour les indépendants qui bénéficient du droit passerelle –, il faille réintroduire une demande, puisqu'il suffit de croiser les dossiers INASTI s'ils sont domiciliés en Wallonie, s'ils sont bénéficiaires du droit passerelle, l'aide devrait être automatique. Il n'y a plus besoin de devoir rentrer un nouveau dossier.

C'est le sens de la nouvelle motion que nous avons déposée. On aimerait vous entendre, Monsieur le Ministre, pour nous donner des clarifications ou des explications sur cet aspect des choses et des garanties de paiement rapide.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Cela fait quelques semaines que ces textes, même légèrement amendés reviennent sur la table avec des arguments qui ont été échangés de part et d'autre et qui sont connus.

Par rapport à ce que le PTB soulève, je note une confusion entre les deux dispositifs de prime de 5 000 euros et de 2 500 euros, comme si l'on renonçait à l'un pour pouvoir bénéficier de l'autre. On n'est évidemment pas dans les mêmes dispositifs, puisqu'il ne touche pas les mêmes publics ; le forfait de 5 000 euros étant celui destiné à celles et ceux qui ont subi une fermeture forcée, pour le dire ainsi et de manière simplifiée par le CNS, dont le secteur de la restauration évoqué, par ailleurs, par M. Desquesnes et sans anticiper sur le débat que vous aurez demain. On ne parle pas de la même chose, il faut le clarifier.

En ce qui concerne le forfait de 5 000 euros, aujourd'hui, sur les 67 000 dossiers, si mes informations sont bonnes et si ce que je dis est correct, il y a 6 000 dossiers qui ne sont pas liquidés et qui sont en cours de traitement. Il y en a pour lesquels les indépendants sont invités à livrer des informations complémentaires pour permettre le traitement et la liquidation de celui-ci.

Il y a véritablement eu un phénomène, comme M. le Ministre l'a annoncé, comme le Gouvernement l'a annoncé, d'accélération du paiement des primes pour aujourd'hui pouvoir dire qu'en une semaine, les dossiers de 5 000 euros ont été quasiment tous liquidés et le seront pour autant que les dernières contraintes en termes d'informations aient été livrées. C'est assez normal que l'administration, à un moment donné, vérifie quelques données quand il y a une erreur de numéro de banque, quand il y a une erreur dans certains documents transmis. Il n'y a rien là d'illégitime.

Quant à l'automatisation du forfait de 2 500 euros, c'est exactement ce qui a été mis en œuvre. Pour autant que l'on ait demandé le droit passerelle, on peut légitimement demander de quelqu'un qui se trouve en situation de difficulté de faire cet acte, pour autant que celui-ci se trouve en situation de bénéficier du droit passerelle, il y a une automatisation ensuite pour le forfait de 2 500 euros, avec une garantie prise, ici, devant vous, par M. le Ministre pour son administration, de payer dans la semaine. Si ce n'est pas une accélération du traitement d'un dossier, alors qu'est-ce ? Honnêtement, il y a une démonstration, d'abord dans la réaction initiale et dans la volonté d'avancer et de traiter, qui ne fait pas défaut. Septante personnes ont travaillé par rapport à cette surcharge de travail, cet accroissement de dossiers qui leur sont tombés sur la tête dans une crise sanitaire sans précédent. Je pense que le Gouvernement a réagi utilement et qu'il le fera encore. Il a d'ailleurs laissé la porte ouverte à d'autres dispositifs et vous en parlerez notamment pour l'HORECA demain.

On ne peut pas dire, ici, qu'à l'heure où l'on vous parle, la situation soit encore problématique puisque, par ailleurs, l'introduction, et c'est légitime, de demande du forfait de 2 500 euros devait intervenir en termes de calendrier après celle de 5 000 euros.

Je voudrais que l'on fasse aussi parfois preuve de bonne foi. Je n'attends pas cela du PTB, mais du cdH, cela m'embête un peu qu'ils viennent vous expliquer comment il faut régler une question de paiement, lui qui « a foiré » – pour utiliser les mêmes termes que vous – le paiement des allocations familiales de 120 000 personnes alors qu'il avait le temps de le préparer et qu'il n'y avait pas de crise à cette époque. De grâce, un peu de modestie.

Mme Greoli (cdH). - C'est vraiment n'importe quoi et je n'admettrai pas que l'on ne rectifie pas.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, quelques chiffres où je rejoins évidemment mon collègue du MR, dans tout ce qu'il a dit : 233 millions d'euros, c'est la première aide octroyée par le Gouvernement wallon sous forme de primes de 5 000 euros.

M. le Ministre – on l'a questionné à plusieurs, lors de la dernière commission – s'était engagé, dans la semaine et demie ou les deux semaines, à régulariser l'ensemble des dossiers ou presque tous les dossiers. Ici, je confirme qu'il reste 6 000 dossiers en souffrance, mais M. le Ministre avait dit qu'il s'agissait de dossiers en souffrance parce que manque d'informations ou informations erronées. Cela ne veut pas dire non plus que ces dossiers vont être balayés du revers de la main.

Le 22 avril, Get up Wallonia, étendre ses aides, une aide supplémentaire de 285 millions d'euros. Nous sommes à 518 millions d'euros d'aide.

Le soutien au secteur économique dans son ensemble est essentiel. Cela, on l'a reconnu. Tout le monde le reconnaît. Et on pense, en tout cas je pense, et notre groupe pense, que le Gouvernement a pris pleine conscience de la nécessité de soutenir tous les secteurs, sans exception. Si maintenant, malheureusement, nous n'avons pas un budget illimité.

Le choix du Gouvernement wallon, nous allons le soutenir. Nous allons continuer à soutenir ces choix-là parce qu'il y a des sociétés, des indépendants qui ont souffert beaucoup plus que d'autres. C'est pour cela que cette seconde aide a été mise en place depuis le 1er juin. En tout cas, les dossiers peuvent être rentrés depuis le 1er juin.

M. le Ministre s'est engagé à faire un contrôle a posteriori et je pense que c'est le cas maintenant.

N'oublions pas non plus que l'ensemble de ces aides viennent en supplément des aides déjà accordées par le Fédéral. Les indépendants ne se contentent pas de 5 000 euros. Il y a le droit passerelle et d'autres choses.

Si nous décidions d'octroyer des indemnités compensatoires, comme le proposent certains groupes, c'est aussi dans un contexte budgétaire limité. Cela voudrait dire renoncer à aider d'autres secteurs.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Brièvement, Monsieur le Président. Dans la foulée des deux intervenants précédents, il y a une réelle urgence et répondre à cette urgence est le sens même du travail du Gouvernement, des administrations, des outils publics de la Région qui font le maximum.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci, tout d'abord aux parlementaires et aux différents intervenants.

Quelques mots tout d'abord pour partager avec vous le caractère vraiment extrêmement difficile, dans certains cas véritablement dramatique de la situation d'un certain nombre d'indépendants et de PME. La situation est un véritable séisme, bien sûr en termes de santé publique, en termes sanitaires, mais la situation économique d'un certain nombre de nos indépendants, commerçants, artisans et PME ou entreprises en général est une situation très délicate pour un certain nombre d'entre-elles et d'entre-eux.

Ceci justifie pleinement de se mobiliser en même temps, complémentairement ou en parallèle à d'autres niveaux de pouvoir. Le Fédéral et l'Europe ont mobilisé des fonds et des dispositifs impressionnants. J'observe aussi avec satisfaction qu'un grand nombre de villes et de communes, à leur niveau et avec leurs moyens, prennent des initiatives locales. L'addition de tous ces éléments constitue une partie de la réponse par rapport aux situations telles que nous les connaissons.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les dispositifs régionaux, c'est un total de 518 687 millions d'euros qui est mobilisé pour les indemnités compensatoires. Il faut y ajouter encore différents éléments qui permettent les garanties en ce qui concerne notamment le prêt Ricochet, le dispositif Ré-Action et les interventions spécifiques, aux côtés d'entreprises, de la SRIW, de la SOGEPA ou de la SOWALFIN, pour citer nos principaux instruments financiers et bras armés en ce qui concerne la Région wallonne.

J'aurai l'occasion, puisque j'ai des questions demain, d'aborder la question des 5 000 euros, mais je voudrais confirmer dès à présent, comme on s'y était engagé, compte tenu de l'urgence de la situation – et je remercie l'administration qui s'est fortement mobilisée à cet égard –, que l'on a massifié les paiements de manière à ne plus avoir, in fine, cette semaine, que les dossiers où il y a une réponse qui ne revient pas. Je profite d'ailleurs de ce message pour indiquer que les personnes concernées n'hésitent pas à envoyer les différents éléments qui leur ont été réclamés. Concernant les dossiers où des vérifications spécifiques sont nécessaires le moment venu, je tiendrai quelques exemples à disposition, même s'ils sont ultra-minoritaires, il faut aussi le souligner.

En ce qui concerne les 2 500 euros, à 16 heures 20 minutes, il y avait 16 195 dossiers introduits. Pourquoi le 1er juin ? Nos collègues bruxellois ont agi de la sorte et tout simplement parce que la plateforme clôturait les demandes à 5 000 euros le 31 mai. Le 1er juin ouvrait la possibilité d'introduire son dossier à 2 500 euros pour les personnes ou les entreprises dont l'activité était substantiellement réduite. Je voudrais confirmer que pour l'immense majorité des dossiers, le flux a été organisé de manière à payer, dans la semaine

de l'introduction de la demande, les 2 500 euros. On part du principe qu'en toute situation, le plus tôt est évidemment le mieux pour répondre aux multiples difficultés des indépendants concernés.

Il y aura, à travers la dynamique Get up Wallonia, une série d'autres éléments, en ce compris les éléments de relance socioéconomiques auxquels nous sommes particulièrement attachés et auxquels nous travaillons. Je propose que ceci fasse l'objet d'un débat dans un cadre plus large.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Une petite clarification pour M. Cornillie concernant le renoncement de la prime de 5 000 euros. Je cite la plateforme indemnitecovid.wallonie.be : « Si la plateforme identifie un dossier pour l'indemnité de 5 000 euros lié à votre entreprise et si ce dossier est toujours en traitement, vous avez la possibilité de l'annuler au profit de la demande d'aide de 2 500 euros ». Les quelques milliers de dossiers en attente sont mis devant un choix inacceptable entre renoncer à un « peut-être » de 5 000 euros pour un « tu l'auras » de 2 500 euros. Je trouve que ce n'est pas très juste.

Ensuite, concernant la vérification, je suis d'accord sur le fait qu'il faut de la vérification. En attendant, il ne faut pas ajouter du retard au retard. Il est normal de vérifier, mais il faut vérifier après. Le temps d'attente pour la première aide n'était pas normal. On ne peut pas répéter la même chose pour la deuxième aide qui arrive maintenant ou reprendre le système du contrôle a priori alors que le nombre de dossiers attendus est entre 75 000 et 85 000. C'est même plus que pour la première aide. L'engagement de le faire dans une semaine est louable, mais est-ce réaliste ? C'est la question que l'on se pose ici. Ne prenons pas le risque et passons à un contrôle a posteriori. Cela devrait arranger le « schmilblick » assez rapidement.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les éclaircissements qu'il a donnés par rapport aux interpellations qui étaient les nôtres. L'automatisation aurait pu être mise en œuvre plus tôt. Nous verrons demain puisque nous aurons l'occasion d'échanger sur les chiffres demain.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Quel entrepreneur impacté sensiblement par la crise et qui est dans les conditions d'obtenir les 5 000 euros irait, de plein droit, renoncer à celui-ci pour obtenir une aide autre qui, par ailleurs, ne répond pas au même public ? On ne parle pas des mêmes situations.

Je crois que vous vous trompez.

En ce qui concerne le contrôle a posteriori que vous évoquez pour la deuxième aide, les dispositions techniques notamment ont été prises pour que celles et ceux qui, d'ores et déjà, perçoivent le droit passerelle, aient automatiquement le paiement de ces 2 500 euros puisqu'ils ont subi une perte sensible d'activité. Donc quelque part le Gouvernement, en introduisant ce dispositif, fait déjà cette automatisation et ce contrôle plus rapide de leur dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Six mille dossiers sur 66 000, pour les 6 000 personnes qui n'ont pas encore touché, mais qui sont en cours de régularisation pour des raisons administratives, c'est dramatique. Mais enfin, cela ne fait jamais que 10 % de dossiers qui ne sont pas réglés à l'heure actuelle.

Une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles, et je pense que le Gouvernement wallon a réagi de la meilleure façon qui soit en proposant une première aide, en proposant une seconde aide, oui, on peut toujours dire : « On aurait dû faire cela en une fois, on aurait dû, on aurait dû ».

Mais dans cette situation, je ne sais pas comment tout un chacun aurait réagi et je pense que le Gouvernement a réagi avec sérénité, courage et calme.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président. Il faut avancer au plus vite, au mieux et je n'imagine pas qu'il en soit autrement dans l'ensemble des services mobilisés à ce sujet.

M. le Président. - Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mallieux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

72 membres prennent part au vote.
54 membres répondent oui.
18 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX MESURES D'URGENCE POUR LES INSTITUTIONS SOCIALES ET SANITAIRES WALLONNES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19, DÉPOSÉE PAR M. DESQUESNES, MME GREOLI, M. BASTIN, MME GOFFINET, MM. MATAGNE ET DISPA (DOC. 141 (2019-2020) N° 1 À 5)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Collin, Mme Greoli et M. Matagne à la proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du COVID-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 5).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

73 membres prennent part au vote.
19 membres répondent oui.
54 membres répondent non.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du COVID-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 à 5).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde et Vandorpe.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl et Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

73 membres prennent part au vote.
19 membres répondent oui.
54 membres répondent non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

PROPOSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) (DOC. 131 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de règlement spécifique relatif aux mandats des membres du comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 131 (2019-2020) N° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans,

Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

73 membres prennent part au vote.
73 membres répondent oui.

En conséquence, la proposition de règlement spécifique est adoptée.

PROPOSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE FIXANT LES MODALITÉS DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) (DOC. 168 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de règlement spécifique fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 168 (2019-2020) N° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par Internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

73 membres prennent part au vote.
64 membres répondent oui.
9 membres s'abstiennent.

En conséquence, la proposition de règlement spécifique est adoptée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 29 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. René Collin, cdH
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. François Desquesnes, cdH
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Eddy Fontaine, PS
M. Paul Furlan, PS
Mme Alda Greoli, cdH
M. Maxime Hardy, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité
M. Antoine Hermant, PTB
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Dimitri Legasse, PS
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Jean-Claude Marcourt, Président
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR

INDEX DES MATIÈRES

- Accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique
- Applications pour aider au traçage
- Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
- COVID-19
- Crise COVID-19 dans les maisons de repos
- Déclarations d'intérêt régional
- Déconfinement
- Éloge funèbre de M. Claude Dejardin
- Friches industrielles du bassin liégeois
- Grand Prix de Formule 1 de Belgique
- Helpdesk du FOREm
- Institutions sociales et sanitaires wallonnes
- Mission de la NASA sur la Lune
- Nidification
- Nuisances sonores
- Plan EU4Health
- Plan wallon de lutte contre le racisme
- Politique agricole commune (PAC)
- Primes régionales COVID-19 aux PME et indépendants
- Programme Artemis
- Questions d'actualité
- Questions d'urgence
- Réaménagement temporaire en matière de mobilité
- Service public wallon Environnement (SPW)
- Société nationale de construction aérospatiale (SONACA)
- Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO)
- Trilogiport d'Oupeye
- Unités d'administration publique (UAP)
- Vallée de la Lienne

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
CA	conseil d'administration
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CMP	Certificat de management public
CNS	Conseil national de sécurité
COVID	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
EAP	entreprises d'apprentissage professionnel
ESA	Economic Stabilization Agency (Agence de stabilisation économique)
FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
INR	Institut national de radiodiffusion
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NASA	National Aeronautics and Space Administration (Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace)
OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations unies
PAC	Politique agricole commune
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RTB	Radiodiffusion-télévision belge (émission francophone)
SCRL	société coopérative à responsabilité limitée
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe (Grand Quartier général des puissances alliées en Europe)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
UAP	unité(s) d'administration publique
UE	Union européenne
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)